

F E D E C H O S E S



-----Pour le fédéralisme-----

Fédéchoses - *F120*

Pour la paix, la justice et

Une Europe unie



la démocratie mondiale



pour un Monde uni

2003 - 30^{ème}. année - 2^e trimestre

N° 120

Editorial

Nous publions, à titre tout à fait exceptionnel et même si nous trouvons ce texte trop timoré, en éditorial le Communiqué de presse de l'Union des fédéralistes européens - Europe (Bruxelles - 17 juin 2003) suite à l'adoption par la Convention européenne du projet de Constitution de l'Union soumis au Conseil de Thessalonique. Nos lecteurs trouveront également en page 3 la position des fédéralistes italiens à la veille de la Présidence italienne du Conseil de l'U.E.

Un pas important vers une Europe des citoyens - Mais il faut plus !

L'Union des fédéralistes européens (U.E.F.), organisation supranationale présidée par le Député européen Jo LEINEN, a accueilli favorablement la proposition de compromis de la Convention car celle-ci représente un pas important vers une Union européenne plus démocratique, transparente et efficace. Pour l'U.E.F., l'élection du Président de la Commission par le Parlement européen, l'intégration de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la création d'un Ministre des affaires étrangères de l'Union en sont les résultats les plus importants.

Mais, dans d'autres domaines, la Convention n'est pas arrivée à des propositions courageuses pourtant nécessaires pour relever les défis de l'élargissement et de la mondialisation. L'U.E.F. critique en particulier le fait qu'il reste des domaines où la prise de décision européenne ne prévoit pas la co-décision du Parlement européen et le fait que l'unanimité au sein du Conseil est maintenue dans des secteurs clés tels que la politique étrangère et de sécurité. Le principe de l'unanimité dans une union à 25 Etats va à l'encontre du principe de démocratie et affaiblit la capacité de l'Union à agir efficacement.

L'U.E.F. lance un appel à la Convention pour qu'elle corrige les déficiences actuelles de la Constitution lors de sa session de juillet et qu'elle propose d'étendre le vote à la majorité qualifiée à toutes les décisions de l'Union européenne.

L'U.E.F. critique que la règle de l'unanimité pour la révision de la Constitution ait été maintenue. Le droit de tout Etat à poser individuellement son veto aux modifications constitutionnelles doit être aboli. La Constitution doit formellement entrer en vigueur lorsqu'elle a été ratifiée par une grande majorité d'Etats membres.

Certaines des réformes peuvent et doivent déjà être introduites en 2004, avant l'entrée en vigueur formelle de la Constitution. Les élections européennes de juin 2004 doivent devenir les élections du Parlement européen et de la Commission, c'est-à-dire du gouvernement européen. Le premier Ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne doit entrer en fonction en même temps que la nouvelle Commission en novembre 2004. La Charte des droits fondamentaux doit être un point de référence pour la Cour de Justice. Et les Etats membres qui veulent intensifier leur coopération dans des domaines spécifiques, comme la politique étrangère commune, de sécurité et de défense, doivent sans attendre mettre en place des structures de coopération efficaces.

Après l'entrée en vigueur de la Constitution, les opportunités de la nouvelle disposition relative à « l'initiative populaire » pourra être utile dans le but de promouvoir d'autres réformes de l'architecture de l'Union européenne.

Une nouvelle Convention doit être réunie 5 ans après l'entrée en vigueur de la Constitution afin de poursuivre le renforcement de la légitimité démocratique et de l'efficacité de l'Union européenne.

Fédéchoses - Pour le fédéralisme **pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde**

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses*, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, *Fédéchoses*, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international. Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'U.E.F. lors de son Congrès de Montreux de 1947 « *Unir l'Europe pour unir le monde* » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

FEDECHOSSES Pour le fédéralisme	ABONNEMENT
Presse fédéraliste 12, rue Président Carnot - 69002 Lyon Tél. / fax 04.78.72.09.70 - Email jfbb_fr@yahoo.fr <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Luc PREVEL <u>Comité de rédaction :</u> J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba - D. Colmont - L. Levi - M. Morin Jivaro Imprimerie 9-13 rue d'Alsace - 69100 Villeurbanne Commission paritaire 56256	Nom Prénom Adresse Normal € 8 Militant € 16 Soutien € 80 Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE 12 Rue Président Carnot - 69002 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON

Sommaire :		
EDITORIAL :		
Communiqué de presse de l' U.E.F-Europe sur le projet de Constitution européenne de la Convention.	P.	1
Prise de position du MFE-Italie sur le projet de Constitution et la Présidence italienne de l'U.E.	P.	3
Conférence JE-F - Le nouvel ordre mondial après l'élargissement.	P.	4
L'encyclique <i>Pacem in terris</i> et les fédéralistes. - Jean Francis BILLION	P.	6
Les relations euro-américaines et la construction de la paix. - Lucio LEVI	P.	7
Commentaire sur le conflit irakien et la question de la paix. Actualité du projet kantien de paix perpétuelle. - David SOLDINI	P.	8
La crise de la démocratie centralisée. Jean-Jacques PAGE (extrait du <i>Peuple breton</i>).	P.	11
Propositions pour une réforme de l'Union interparlementaire - Claudia KISSLING	P.	12
Le Mouvement fédéraliste français - La Fédération (1944-1958) - Veronika HEYDE	P.	14
Mistral et Senghor, quelques réflexions sur deux auteurs au carrefour des cultures. - Fritz Peter KIRSCH (Introduction de Bernard LESFARGUES).	P.	20
Presse fédéraliste - Catalogue de vente par correspondance.	P.	23

LA LUTTE POUR LA FEDERATION EUROPEENNE CONTINUE. LE PROCESSUS CONSTITUANT N'EST PAS A SON TERME.

Le Comité central du *Movimento federalista europeo*,

prenant acte

que la Convention européenne, en cédant aux pressions des gouvernements nationaux les plus eurosceptiques, a adopté un projet de Constitution européenne qui ne permettra pas à l'Europe des 25 -encore moins à l'Europe des 30 dans quelques années- de répondre aux défis de la politique extérieure et de sécurité, du développement économique et d'une pleine participation démocratique des citoyens européens au processus européen de décisions ;

dénonce

- la Constitution européenne comme non démocratique dans la mesure où le veto au Conseil des ministres, pour les décisions concernant la politique extérieure et budgétaire, permettra à une infime minorité (un seul pays tel que la Lituanie, Chypre ou le Luxembourg par exemple) de paralyser le processus décisionnel, même lorsque la majorité des citoyens et des Etats de l'Union souhaiteraient progresser ;
- le comportement défaitiste des représentants des citoyens européens au sein de la Convention -les membres du Parlement européen et des parlements nationaux, en grande majorité favorables à l'abolition du veto dans le système décisionnaire de l'Union- qui auraient dû se dissocier d'un projet de Constitution non démocratique, et contraindre ainsi les gouvernements européens à assumer leurs responsabilités face aux citoyens ;

retient

que faute d'être démocratique, la Constitution européenne ne permettra pas à la Commission, seul organe exécutif légitimé par le Parlement européen et les citoyens européens, d'agir efficacement comme un réel Gouvernement de l'Union qui, avec 450 millions de citoyens -une population supérieure à celle des Etats-Unis ou de la Russie- ne peut se soustraire à ses responsabilités politiques mondiales ;

demande au gouvernement italien

à qui est confiée la Présidence de l'Union et l'organisation de la Conférence intergouvernementale (CIG) :

- de s'engager dans cette dernière, en continuité avec la tradition fédéraliste des pays fondateurs, afin que le vote à la majorité et la codécision législative entre le Parlement et le Conseil deviennent les règles générales dans le processus décisionnel défini par la Constitution européenne y compris en matière de révision constitutionnelle ;
- en l'instant, de proposer que la Constitution européenne soit ratifiée par un référendum européen devant se tenir dans tous les pays de l'Union le 13 juin 2004 lorsque les citoyens européens se rendront aux urnes pour élire le Parlement européen ;
- d'adhérer sans attendre à l'initiative de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et du Luxembourg pour la création d'une armée européenne ;
-

demande au Parlement européen et à la Commission

d'utiliser leurs pouvoirs pour que la CIG étende la codécision législative à toutes les compétences de l'Union, y compris à la politique étrangère, aux ressources propres et à la procédure de révision constitutionnelle ;

demande aux partis politiques

qui entendent participer aux élections européennes du 13 juin 2004 :

- d'indiquer dès le cours de la campagne électorale, éventuellement au sein des coalitions de partis européens proches, leur candidat désigné à la Présidence de la Commission ;
- d'introduire comme premier point de leur programme électoral, dans le cas où la CIG n'abolirait pas le veto au sein de la Constitution européenne, l'engagement de convoquer, comme prévu dans le paragraphe IV-6 de la Constitution, la procédure pour sa révision et la convocation d'une nouvelle Convention en vue d'extirper définitivement le veto du processus décisionnel ;

fait appel

à toutes les forces de la société civile, aux organisations fédéralistes, au mouvement écologiste et pour la paix, aux syndicats et aux partis européens pour lancer de la base, en exploitant l'opportunité offerte par l'Art. 46 de la Constitution, une large mobilisation populaire pour convoquer une nouvelle Convention, abolir le veto et construire une Europe réellement démocratique et capable d'agir.

**Le veto n'est pas un droit, c'est une mystification !
L'Europe n'a pas encore de Constitution démocratique !**

Rome, 28 juin 2003

Conférence des Jeunes Européens – France. Le nouvel ordre mondial après l'élargissement.

Samedi 5 avril 2003, Lyon

Les samedi et dimanche 5 et 6 avril, les Jeunes Européens - France, qui regroupent les jeunes adhérents du Mouvement européen français et sont la section française de la JEF-Europe (Jeunes fédéralistes européens - JEF), ont organisé à Lyon successivement une Conférence débat et leur Conseil d'administration. Nous avons le plaisir de publier ci-après un extrait du compte-rendu très complet et fidèle diffusé par les JE-F de la Conférence du 5 avril à laquelle avaient été invités à s'exprimer Jean-Francis Billion, et, Lucio Levi, en tant que responsables de l'UEF et du WFM/MFM suite à une présentation et introduction de Jérôme Gstalter, président des JE-F. Nous nous sommes permis de modifier légèrement ce document et de le raccourcir afin d'éviter les nombreuses redites avec l'article de Lucio Levi que nous publions par ailleurs. Le public, une quarantaine de personnes, était composé des représentants de divers groupes parisiens des JE, mais également de nombreux participants délégués d'autres groupes régionaux ou locaux (Avignon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Tours, Strasbourg et Lyon). Trente ans après la création de cette revue, « de large dialogue entre les fédéralistes », par les jeunes du Mouvement fédéraliste européen de l'époque des groupes de Paris et de Lyon, cet exemple d'un large dialogue entre les différentes générations du fédéralisme militant en France reste malheureusement trop rare et explique en particulier la faiblesse des fédéralistes français dans leur ensemble. Fdc.

Intervention de Lucio Levi.

Deux visions, deux projets différents.

Si les anglais souhaitent faire de l'élargissement l'aboutissement du grand marché européen, nous, les fédéralistes, nous y opposons le projet d'une Europe politique de caractère fédéral. Ce sont donc deux visions différentes de l'avenir de l'Europe qui s'affrontent. Ces visions ont été mises à mal par la guerre en Irak qui a souligné qu'il existait deux projets : le projet américain et le projet franco-allemand, chinois, russe... Le premier cherche à organiser l'ordre mondial à sa façon ; l'autre, cherche à instaurer un gouvernement multilatéral du monde s'exerçant au sein des Nations unies, gardiennes d'un minimum de légalité internationale (...) La faiblesse de la position franco-allemande c'est que cette coalition n'a pas eu l'idée de proposer un contre-projet aux propositions américaines ; celui-ci aurait dû s'inspirer du Plan Marshall ayant fait suite à la seconde guerre mondiale (...) En effet, le moyen orient est une région qui concerne les intérêts de l'Europe et l'Europe devrait donc intervenir pour résoudre les conflits de cette zone et notamment le conflit israélo-palestinien, à l'origine de tous les autres.

Effets sur la Convention européenne.

Il faut qu'au sein de la Convention émerge une solution capable d'aborder le vide de pouvoir européen, l'incapacité de l'Europe à parler d'une seule voix sur la scène internationale. Si la Convention

n'aboutit pas sur ce plan, elle aura échoué. Il faut qu'une avant-garde de pays se manifeste au sein de la Convention et qu'ils évoluent jusqu'à une Constitution permettant à l'Europe de parler d'une seule voix. Pour l'instant, la participation anglaise n'est pas possible. Il faut donc qu'un groupe de pays se dirige vers cet objectif fédéral et on peut envisager deux possibilités :

- l'« accord sur le désaccord » (Maastricht) : même si les Anglais sont contre, les autres peuvent avancer et les Anglais les rejoindre plus tard ;
- le « désaccord sur le désaccord » : ce qui signifierait une rupture ; un noyau de pays se détacherait des 15 et créerait une union de type fédéral, tout en laissant l'Union européenne fonctionner avec les règles actuelles.

Que devons/pouvons nous faire en tant que militants ?

Tout le monde a été frappé par les grandes manifestations pour la paix (...) Elles confirment notre sentiment que la paix est soutenue par une large partie de l'opinion publique : la paix est une priorité de notre temps.

Alors que les gouvernements sont divisés, l'opinion publique est unie. Il faut canaliser cette disposition de l'opinion publique, qui veut une politique extérieure et de sécurité commune européenne (PESC), pour influencer les travaux de la Convention. Le modèle de la PESC véritablement commune doit servir pour d'autres

régions, et peut-être aussi pour la réforme des Nations unies (...)

Notre responsabilité majeure de militants n'est pas seulement de prendre des positions politiques mais aussi de mobiliser. C'est l'impératif majeur des prochains mois ! (...)

Un éditorialiste italien a analysé les manifestations contre la guerre, en titrant « le peuple européen est né ». Or pour l'instant, même lors des élections européennes, nous ne pouvons pas choisir notre gouvernement européen. Donc il faut réformer les institutions pour permettre aux citoyens de choisir leur gouvernement. Le peuple européen doit demander la constitution pour que celle-ci devienne réalité.

Intervention de Jean-Francis Billion.

Un moment essentiel pour l'Europe.

Le conseil européen de Copenhague a eu une portée historique. L'Union européenne a décidé d'accueillir 10 nouveaux membres, anciennement du pacte de Varsovie, de l'Union soviétique, de la fédération yougoslave... Cet élargissement est fondamental aujourd'hui. Il a une importance géopolitique et géostratégique. C'était la seule réponse que l'UE pouvait apporter après 1989, mais cette réponse pourra aussi être néfaste. Au contraire, si cet élargissement, va de pair avec un renforcement des institutions et la constitution d'un gouvernement fédéral, on ira vers le renforcement de l'Europe, sinon on ira vers une Europe totalement impotente, alors qu'elle aurait pu être, au plan mondial, la 1^{ère}. zone économique, la 3^{ème}. zone en terme de population... Si l'élargissement n'est

pas couplé à une réforme des institutions, l'Europe risque de se dissoudre et le rêve européen sera terminé. On est donc à un croisement ! Concrètement, les fédéralistes doivent soutenir les travaux de la Convention ; s'ils n'aboutissent pas à une Constitution fédérale, l'Europe ne sera ni puissante, ni démocratique... et le monde se transformera avec une superpuissance américaine unique et incapable à elle seule de gérer le désordre mondial.

La question irakienne.

Les fédéralistes ne peuvent pas avoir de mots assez durs pour dénoncer et critiquer la division de l'Europe qui a empêché ses pays de bloquer la tentative maladroite des Américains de résoudre le conflit irakien par la seule force militaire. Toutefois, les fédéralistes doivent aussi critiquer des positions telles que celle de Chirac qui s'est permis de critiquer les pays de l'Est : mais quel exemple l'UE leur donnait-elle de sa capacité à défendre leur liberté nouvellement conquise ? (...)

Le Rôle des militants fédéralistes.

En Italie, les forces fédéralistes se sont souvent coalisées permettant beaucoup plus d'union dans l'action. C'est cette méthode qui a permis cette fois la création d'une coalition fédéraliste (*Federalist Voice*) au sein de la Convention. De même deux « intergroupes » ont été créés, au sein du Parlement européen et de la Convention elle-même. Aujourd'hui, nous devons mener une action de soutien critique aux travaux de la Convention européenne. En cas d'échec, il faudra que les fédéralistes aient le courage d'appeler à voter contre le texte sortant de la convention, s'il s'avérait être trop catastrophique, à l'occasion d'un référendum européen de ratification que certains d'entre-nous appellent de leurs vœux (...)

Débat.

Différentes questions ont été posées aux deux intervenants. Elles portaient essentiellement sur les thèmes suivants : *sur le noyau dur* (Quels pays et combien de pays pourraient entrer dans ce noyau fédéral ? Le « désaccord sur le désaccord » : comment ça marche, quelles traductions institutionnelles ? Entre « l'accord sur le désaccord » et le « désaccord sur le désaccord », quel choix est préférable ?) ; *le nouvel ordre mondial* : dans la vision fédéraliste, n'y a-t-il pas un risque qu'un impérialisme européen

vienne se substituer à un impérialisme américain ?, quel ordre mondial défendons nous ? Ne faudrait-il pas modifier l'ONU d'abord pour la faire évoluer dans le sens fédéraliste ?, le désarmement mondial : réaliste ou non ? ; *les travaux et les résultats de la convention* : faudra-t-il vraiment voter non aux conclusions de la convention ? Est-ce que cela pourra être pire que Nice ? ; si la convention échoue, est-ce que cela peut remettre en cause l'élargissement ? Est-ce que les 10 nouveaux pays doivent avoir leur mot à dire dans le cadre de la future Conférence intergouvernementale ? Brièvement leurs réponses des intervenants ont été les suivantes.

Le noyau dur.

4 pays ont proposé de se réunir le 29 avril à Bruxelles pour aborder la question d'une communauté de défense et de sécurité européenne (France, Allemagne, Luxembourg et Belgique). Toutefois, le ministre des affaires étrangères italien, souhaite que l'on en parle à 15, ce qui peut donner des espoirs sur le fait que ce noyau s'élargisse. Les 6 pays fondateurs devaient être le point de départ de ce noyau dur, mais d'autres ont aussi dit qu'il fallait avancer, notamment la Grèce. L'Italie est un cauchemar en ce moment pour les fédéralistes italiens, car c'est elle qui a consommé la rupture avec les 6 pays fondateurs, en signant la lettre des 8. Nous avons fortement critiqué cette position opportuniste, mais elle peut changer, surtout quand l'on sait que l'Italie exercera la prochaine présidence de l'Union à un moment crucial ! Ce noyau d'avant-garde exclut donc en principe les pays les plus proches des Etats-Unis, mais il a vocation à s'élargir. Pour les pays de l'Est, c'est difficile à dire, à priori aucun ne pourrait intégrer une telle structure, car tous ont exprimé leur solidarité avec les Américains ; ils doivent encore mûrir leurs positions dans le cadre du marché européen.

L'accord sur le désaccord est une perspective viable qui s'est renforcée, car le grand ennemi des fédéralistes, les Anglais, semblent être affaiblis : Blair doit affronter de fortes dissensions au sein de son pays. Cela nous permet d'envisager un Maastricht de la défense et de la politique étrangère. Concrètement, il y aura des institutions spécifiques (sur le modèle de la Banque centrale européenne, il pourrait y avoir une armée de défense de la paix européenne composée de ceux qui le souhaitent), et les institutions classiques qui pourront fonctionner avec un nombre réduit de membres (sur le modèle de l'*ecofin*).

Le nouvel ordre mondial.

Les fédéralistes doivent combattre l'idée d'une Europe forteresse, d'un nouvel impérialisme face aux Etats-Unis (...) L'Europe est dépendante des pays producteurs du Moyen orient et c'est donc dans son intérêt de coopérer avec ces pays et non d'y intervenir par la force ; il faut donc qu'elle arrive à influencer la politique extérieure américaine. Attention toutefois, les raisons de l'intervention américaine ne sont pas purement économiques, elles sont secondaires par rapport aux raisons géo-stratégiques (...) L'Amérique est une superpuissance solitaire et donc obsédée par le terrorisme international depuis le 11 septembre ; cela a été un choc et une prise de conscience terrible, il faut prendre cet aspect en considération. La réponse à donner au problème irakien se trouve du côté d'un plan Marshall plutôt que d'une intervention militaire.

Quelle doit être la fonction d'un système de défense européen ?

L'Europe ne doit donc pas remplacer les Américains, mais s'affirmer comme puissance internationale capable de les influencer. Nous ne sommes plus dans la même situation qu'après la chute de l'empire britannique. Il faut envisager un ordre international multipolaire, et l'Europe s'inscrit dans cette ligne. Ce monde sera gouverné par un système de relations internationales beaucoup plus flexible et plus pacifique. Ce ne peut être qu'une transition vers un système multipolaire. Il s'agit d'un changement de l'équilibre international qui doit avoir un effet sur la structure de l'ONU. Il faudra notamment faire entrer l'Union européenne au sein du Conseil de sécurité (...) Il faudra transformer le conseil de sécurité en un conseil des grandes régions du monde, l'entrée de l'UE sera le préalable (...).

La Chine et la Russie se sont solidarisées avec la position franco-allemande, car l'ONU est conçue comme le siège dans lequel on peut forcer les Etats à respecter un minimum de règles internationales. Les Etats-Unis ayant décidé de faire cavalier seul, la Chine et la Russie (et d'autres : Mexique ou Canada) se sont joints à la position franco-allemande. A l'avenir, si l'Europe devient un sujet de politique internationale indépendant, elle pourra favoriser un rôle plus important d'autres régions du monde qui vont émerger (Chine, Russie, Inde...). Et d'autres organisations internationales, d'intégration économique, pourront devenir des sujets politiques de plus en plus influents dans le monde. Pour

l'Afrique, le monde arabe, l'Amérique latine, l'unification régionale est une nécessité absolue, économiquement (un marché efficace) et politiquement (avoir une voix dans la politique internationale).

Les réactions à l'issue de la convention.

La crainte principale est que les travaux de la convention (...) soient mauvais. Est-ce que les fédéralistes pourraient voter non (à un référendum européen de ratification -ndlr) ?

Ce serait risqué. Si la constitution prévoit que certains Etats pourraient se détacher du troupeau et aller de l'avant, ce sera déjà un pas positif. Dans le passé, lors d'un référendum organisé par Georges Pompidou sur l'entrée de la Grande-Bretagne et des structures confédérales pour l'Europe, certains jeunes fédéralistes (lyonnais par exemple) ont appelé à voter non. Parfois, il faut avoir le courage de

s'opposer et de perdre sur des positions justes ! (...)

Il eut été préférable que les réformes institutionnelles aient lieu avant l'élargissement. Les nouveaux pays ne devraient pas pouvoir bloquer les résultats des débats des 15 (...).

Ultime sujet de débat, comment rendre l'action de la société civile permanente ? Ne faut-il pas essayer d'investir les partis traditionnels/nationaux pour faire émerger la question européenne ? Selon Jérôme Gсталter, le rôle des fédéralistes c'est de tenter d'influencer la population et les hommes politiques. Les idées fédéralistes sont parfois représentées par certaines personnalités au sein des partis politiques nationaux. Ce n'est pas aux fédéralistes de réformer les partis politiques en Europe, mais c'est à eux de commencer à s'organiser. Selon Lucio Levi, le problème c'est que nous n'avons pas au niveau européen le

gouvernement qui est la référence au niveau national, c'est pourquoi il faut bâtir ce gouvernement européen. Il s'agit de créer les conditions/institutions permettant aux partis de devenir européens, d'influencer sur un gouvernement européen. Sinon, les tentatives de passer par les partis nationaux ne fonctionneront pas : tant qu'il n'y aura pas de pouvoir européen à conquérir, nous n'aurons pas des partis européens. Toutefois, il faut mobiliser toutes les forces, y compris les partis, pour créer une poussée populaire et exercer une pression sur la Convention et les gouvernements puisque ce sont eux qui ont le pouvoir de décider. Toutefois, nous ne devons pas privilégier les partis, mais plutôt nous organiser au niveau des grandes organisations de la société civile. Quand cela sera fait, nous aurons gagné la bataille !

Résumé effectué sur la base du compte-rendu établi pour les JE-F par Jessica PENNET
JE Sciences Po., rapporteur du CA des JE France.

L'encyclique Pacem in terris et les fédéralistes.

A propos du 40^{ème} anniversaire de l'encyclique *Pacem in terris*, nous reproduisons ci-après un court extrait de mon livre *Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale* (coll. Textes fédéralistes, éd. Fédérop, Eglise neuve d'Issac [24], 1997, pp. 218, pp. 71-72). Ce rappel, et en particulier la longue citation de la revue *Il Federalista* reprise en note, nous semblent intéressants alors même qu'une polémique est apparue au sein de l'UEF-France récemment à propos de la différenciation entre les notions de « pacifisme » et de « fédéralisme ».

J-F B

Pacem in terris.

« L'année 1963 est marquée pour les mondialistes par la publication par le pape Jean XXIII de l'encyclique *Pacem in Terris*. D'autres voix que celles des fédéralistes, européens ou mondiaux, s'élèvent pour souligner l'importance et la portée universelle de ce texte¹ dans lequel le chef de l'Eglise catholique affirme

¹ Voir entre autres les extraits, les commentaires et les articles réservés à l'encyclique « *Pacem in Terris* » dans la presse mondialiste. En particulier « Une voie pour la famille humaine », *Monde uni*, Paris, n° 71-72, mai-juin 1963 ; « Papal Encyclical Calls For World Government », *The Federalist*, Washington, 9^{ème} année, n° 8-9, avril-mai 1963. Les fédéralistes américains de l'United World Federalists (UWF) publient également des extraits de l'encyclique sous le titre « Calling For World Government. Encyclical Highlights ». Pour sa part, *Il Federalista*, Pavie, créée et dirigée par Mario Albertini, publie un long éditorial critique sous le

titre « La signification politique de l'encyclique 'Pacem in Terris' » (5^{ème} année, n° 2, octobre 1963, pages 95-106). Après s'être félicité que le texte papal ait « rencontré l'approbation et les louanges des organes des gouvernements de l'Union soviétique lui-même », *Il Federalista* insiste sur la nécessité de chercher à comprendre quelle en était « la signification politique et objective dans la situation mondiale actuelle ». La revue rappelle son analyse constante selon laquelle « l'équilibre des forces ne conduit pas à la paix stable mais seulement à la trêve, c'est-à-dire à une situation transitoire d'absence de guerre... La paix effective, l'ordre de la paix ne s'instaure que, comme l'avait déjà indiqué Emmanuel Kant, si l'on établit au dessus des Etats un pouvoir plus fort... en un mot, grâce à la fédération ». *Il Federalista* critique l'ONU dans la mesure où « l'ONU groupe tous, ou presque tous, les Etats du monde. A l'ONU, même les représentants des Etats les plus faibles ont l'impression d'avoir une voix, un poids dans l'équilibre du monde... Les hommes voient en l'ONU un organisme qui regroupe la plus grande partie des pays de la terre et qui peut préserver la paix. Et

la nécessité pour faire face aux problèmes de dimension mondiale, d'une « autorité publique de compétence universelle », d'une autorité publique « dont le pouvoir, la constitution et les moyens d'action prennent eux aussi des dimensions mondiales, et qui puisse exercer son action sur l'étendue de toute la terre ». *Monde uni* (Paris) marque son approbation et sa satisfaction en faisant remarquer que « l'auteur... n'était pas un intellectuel déchargé de responsabilités, ni un chef d'Etat engagé dans les voix tortueuses de la politique internationale » et en opposant le comportement du pape « en exercice » à l'attitude des hommes politiques de premier plan qui tels que Lord Attlee ou Edgar Faure avaient pris ouvertement des positions identiques mais généralement « dans des périodes où ils n'assumaient pas de responsabilités gouvernementales »².

Les relations euro-américaines et la construction de la paix.

Lucio LEVI

Université de Turin. Membre du Bureau exécutif du WFM/MFM et du Comité fédéral de l'U.E.F.

La guerre américaine contre Irak, après celle d'Afghanistan constitue un nouveau chapitre d'une série de guerres annoncées contre le terrorisme dont la durée et la réussite sont incertaines. Il ne suffit pas de reconnaître que le gouvernement américain avait le droit d'agresser l'Afghanistan, pour avoir offert l'hospitalité et

pourtant elle n'a aucun pouvoir réel au dessus des Etats... Ce n'est pas du tout l'ONU qui compte mais le gouvernement réel du monde, l'équilibre de puissance bipolaire, des Etats-Unis et de l'Union soviétique. L'ONU, comme le désarmement, masque, dans l'esprit des hommes la situation de trêve précaire dans laquelle ils se trouvent ». En reconnaissant la bonté et la générosité de la parole du Pape, et le fait positif que l'atténuation du pouvoir des deux super-puissances et la détente lui ait permis de détacher partiellement la voix de l'Eglise de ce qui apparaissait en alignement exclusif sur l'un des deux blocs antagonistes, la revue conclut : « Nous ne nous unissons pas au chœur de louanges et d'approbations adressées à « Pacem in Terris » pour la façon dont le problème de la paix y est posé... La vérité c'est que la trêve n'est pas la paix mais son contraire, le maintien de la guerre ; qu'il n'y a aucune perspective pour la paix mondiale tant que le principe fédéraliste -qui dépasse la souveraineté absolue des Etats- n'est pas relancé dans le monde, brisant et démystifiant les deux blocs opposés, que la bataille pour la paix mondiale, comme pour les fédérations régionales, doit être livrée par les peuples contre la souveraineté absolue des Etats, et donc contre les classes politiques au pouvoir... ».

² *Monde uni*, op.cit., page 3.

apporté son soutien à *Al Qaeda*. Il est également important de comprendre leur objectif. Le gouvernement américain n'a pas réussi à l'expliquer, et il est encore moins convainquant lorsqu'il essaie d'expliquer la relation entre l'attaque contre l'Irak, représenté comme une menace pressante à la sécurité des Etats-Unis, et la lutte contre le terrorisme.

Il est difficile d'imaginer que l'Irak ai pu utiliser des armes de destruction massive tant que les Nations unies faisaient pression sur lui pour son désarmement. Au contraire, il aurait pu y avoir recours face à une invasion menaçant sa survie.

La guerre est-elle le moyen le plus efficace pour combattre le terrorisme ? Les résultats de l'attaque contre l'Afghanistan semblent contredire cette thèse ; car on n'y a pas mis en place de gouvernement stable. Ceux qui sont censés avoir inspiré l'attaque terroriste contre les Etats-Unis n'ont pas été capturés ni éliminés. De plus, une nouvelle guerre contre un pays islamique est susceptible de fomenter de nouveaux actes terroristes et d'aviver les tensions dans la région du Moyen-orient.

Le terrorisme est un ennemi caché au sein de nos sociétés. Il nous menace dans les rues de nos villes et dans nos maisons. Il peut infliger d'énormes dommages, sans mobiliser d'armées ni d'armes de destruction de masse, et mettre en danger la paix et la démocratie. Sa force repose sur l'assentiment dont il bénéficie dans l'opinion publique d'une partie considérable du monde. Un plan visant à vaincre le terrorisme, au-delà des nécessaires aspects répressifs, devrait traiter en priorité absolue le dramatique fossé creusé entre le Nord et le Sud. Le principal objectif à suivre c'est par conséquent la justice mondiale.

La résolution 1441 du Conseil de sécurité visait le désarmement de l'Irak. Mais le gouvernement américain poursuivait un objectif supplémentaire, renverser Saddam Hussein et établir un régime démocratique conçu comme un pas vers la démocratisation du Moyen-orient. Ce n'était pas un objectif que l'on puisse obtenir par le biais de la violence et de gouvernements fantoches imposés par les Américains.

Le choix de la guerre n'illustre pas l'expression de l'aptitude des Etats-Unis à garantir l'ordre mondial. Il illustre plutôt l'inverse, c'est-à-dire qu'il est l'expression du déclin du pouvoir hégémonique des Etats-Unis. Aussi important que soit le contrôle des ressources pétrolières du Moyen-orient ou la nécessité de faire diversion quant à leur affaiblissement économique et au montant alarmant de leur dette extérieure, l'action des Etats-Unis a surtout été provoquée par le besoin d'améliorer leur propre sécurité après le 11 septembre. La guerre a été une tentative de perpétuer la suprématie américaine par le biais d'une autre forme de terreur : celle de l'écrasant potentiel destructeur de leurs forces armées.

Ce que les Etats-Unis n'ont pas réussi à réunir, cette fois, c'est la vaste coalition internationale qui avait apporté son soutien durant la Guerre du Golfe de 1990-91, menée, elle, sous l'égide des Nations unies ; à la seule abstention de la Chine, tous les membres permanents du Conseil de sécurité en faisaient alors partie. La doctrine d'une guerre préventive reflète, cette fois, la position d'une superpuissance persuadée d'avoir le monopole de la force et de la justice et se plaçant d'elle-même au-dessus de la communauté internationale et du droit international.

La concomitance de la mobilisation militaire au Moyen-orient avec la Convention européenne chargée de rédiger une Constitution européenne souligne le besoin d'une politique étrangère et de sécurité commune européenne. L'Europe pourrait avoir un impact sur les événements dont dépend la paix mondiale. Mais elle est affaiblie par sa division en deux groupes, l'un soutenant la position américaine, l'autre s'y opposant ; pas

que l'Amérique divise l'Europe mais parce que ses gouvernements nationaux sont réticents à remettre en question leur souveraineté affaiblie. Avec une politique étrangère et de sécurité commune, l'Europe pourrait parler d'une seule voix. Avec une Constitution européenne et un gouvernement européen, le vote à l'unanimité aurait pu être aboli et les décisions prises à la majorité.

Dans le monde il n'y a qu'un seul endroit où puisse émerger un nouvel acteur ayant l'influence internationale nécessaire pour orienter l'humanité dans une nouvelle direction. Et cet endroit, aujourd'hui, c'est l'Europe. Seule l'Europe peut conditionner les initiatives unilatérales du gouvernement américain, canaliser des négociations afin de résoudre les conflits internationaux au sein des Nations unies et entamer un processus menant à un nouvel ordre mondial. Seule l'Europe peut ouvrir un espace de plus en plus étendu pour l'établissement d'autres regroupements régionaux d'Etats, qui puisse aboutir à transformer le Conseil de sécurité en un Conseil des grandes régions du monde. De plus, c'est seulement par le biais d'unifications régionales que les pays du Sud pourraient atteindre la dimension économique nécessaire pour promouvoir le développement et acquérir une plus grande influence sur les affaires mondiales. Enfin, en ce qui concerne le

terrorisme, il ne pourra être vaincu que si les pays industrialisés savent donner confiance en l'avenir aux peuples du Sud par le biais d'un plan de paix, de développement et de démocratisation.

La Campagne actuelle des fédéralistes pour une Constitution fédérale européenne implique un nombre croissant d'organisations de la société civile qui trouvent dans la Convention européenne une opportunité historique pour la promotion internationale de valeurs telles que la paix, la solidarité et la justice. L'abolition de la guerre en Europe grâce à une Constitution fédérale européenne montrerait le chemin conduisant à la paix dans le monde. L'introduction d'un seul acteur européen dans le système d'Etat mondial aurait un impact réel sur la position des Etats-Unis et renforcerait l'autorité de l'ONU et le droit international.

Il y a vingt ans le mouvement pour la paix a remporté la bataille pour la suppression des « euro-missiles » alors que la perspective d'une fédération européenne était encore lointaine. Aujourd'hui l'union du mouvement pour la paix et du mouvement fédéraliste peut accomplir un grand dessein qui, par le biais de l'unification européenne, a pour objectif de faire des Nations unies l'outil et le moteur de la paix mondiale.

Commentaire sur le conflit irakien et la question de la paix. Actualité du projet kantien de paix perpétuelle.

David SOLDINI

Paris. Vice-secrétaire général de la GFE italienne.

Kant a écrit son *Projet de Paix perpétuelle* en 1795, année difficile pour l'Europe. Selon le philosophe allemand, l'humanité se trouvait alors face à un choix : bâtir la paix « sur un cimetière de cadavres », c'est à dire l'autodestruction de l'humanité ou évoluer volontairement vers un système qui éliminerait progressivement tout recours à la guerre. La paix kantienne n'est pas une « trêve » ou un « armistice », résultant d'un traité de paix, mais l'établissement d'une paix perpétuelle, c'est à dire l'institution d'une organisation assurant la résolution de tous les conflits, pour toujours, sans avoir recours à la guerre. Si l'humanité veut vivre en paix il faut rendre la guerre impossible. Utopique, c'est certainement le premier adjectif qui vient à l'esprit lorsque l'on découvre ce projet. Pourtant Kant, théoricien de l'idéalisme moderne va se poser la question d'un point de vue pratique. De là, une atténuation de l'idéalisme pur au profit de ce qu'aujourd'hui certains appelleraient une approche pragmatique.

La structure même du *Projet de paix perpétuelle* nous éclaire sur l'approche de Kant ; il est divisé en deux parties principales présentant d'abord les « Articles préliminaires pour l'établissement de la paix perpétuelle », puis les « Articles définitifs ». Les six

articles préliminaires contiennent les règles devant régir les rapports entre Etats afin de rendre possible l'institution progressive d'une situation de paix. Les trois articles définitifs déterminent les dispositions devant régir les rapports entre les Etats (le Droit international), entre le citoyen et l'Etat (le Droit public) et entre les hommes d'un point de vue universel (le Droit cosmopolitique) dans un état de paix. Notre propos consiste à reprendre ces articles, et notamment les articles préliminaires, et à les comparer à la situation actuelle. Cette démarche peut paraître empreinte de parti pris. En réalité, notre objectif n'est pas de partir du présumé que la philosophie pratique de Kant soit effectivement susceptible d'établir la paix et d'éclairer ainsi, à la lumière éblouissante d'une idéologie idéaliste, les errements de nos dirigeants, mais de s'interroger sur la validité de la méthode kantienne aujourd'hui et de mesurer son efficacité éventuelle.

Les Articles préliminaires.

1. Le premier article établit la distinction entre la paix et la trêve. Il dispose que lorsque sera signé un Traité mettant fin à une guerre il ne faudra pas y insérer de dispositions susceptibles de faire ressurgir un conflit ultérieur. Evidemment la crise en Irak constitue une démonstration assez

claire des risques liés à un manquement dans l'application de cette disposition de bon sens. Le maintien de Saddam Hussein au pouvoir à la fin de la première guerre du Golfe (guerre légitime du point de vue kantien) est un des éléments objectifs qui rendait impossible l'établissement d'une paix future. De même, l'embargo et l'incitation à la révolte ayant suivi le conflit constituent des éléments rendant très probable, voire certain, un prochain conflit. Cet article est considéré par Kant comme une *Leges Strictae*, c'est à dire une loi ne pouvant subir aucune atténuation. C'est également le cas pour les articles cinq et six, alors que les trois autres (articles 2,3,4) « admettent une latitude dans leur application ».

2. Le second article déclare qu'un Etat ne peut constituer un patrimoine, et ne peut donc être ni vendu, ni acheté, ni donné... Un Etat est constitué par les hommes qui le composent, il ne peut donc pas être « patrimonialisé ». Il est clair que cette règle correspond aujourd'hui à une réalité de l'ordre international. Néanmoins, la tendance à une représentation patrimoniale de l'Iraq est une préoccupation. « L'Irak, seconde réserve mondiale de pétrole », « l'Irak : 'X millions de barils' »... sont des expressions aujourd'hui courantes pour parler d'un Etat, qui comme le rappelle Kant, est composé uniquement d'hommes. Nous pouvons encore vivre

dans l'espoir que ces expressions demeurent du domaine du langage médiatique ou informatif et ne modifient pas les choix politiques, mais les liens entre une vision économique de l'Irak et la guerre ne sont pas à négliger et sont des motifs de préoccupation.

3. La règle énoncée par le troisième article dispose que les armées permanentes doivent disparaître. Cette élimination doit se faire de façon progressive mais constante. On peut remarquer que ce fut une des motivations de la guerre en Irak : le désarmement. Pouvions nous y arriver sans la guerre ? S'il s'agissait de désarmer totalement l'Irak il est évident que cela ne pouvait se faire qu'avec une guerre. Mais serait-ce là poursuivre le véritable objectif du désarmement kantien ? Probablement pas. Le désarmement comme condition préalable à la paix ne peut être pour Kant une mesure unilatérale. Il n'est possible que si en désarmant on ne rompt pas les fragiles équilibres régissant les rapports entre Etats. Il doit donc se réaliser multilatéralement. Chaque Etat accepte son propre désarmement à condition qu'il soit réciproque. Or, il est très inquiétant de constater que depuis la fin du communisme et de la guerre froide le désarmement n'est plus d'actualité. La prolifération militaire unilatérale des Etats Unis est même devenue une condition de stabilité dans de nombreuses régions. Une fois encore, la méthode kantienne est loin d'être utopique. Le philosophe allemand est conscient que la nature de l'homme crée un état de conflit permanent, mais c'est sur le fondement de ces conflits qu'il compte mettre en place les équilibres qui seuls peuvent permettre, de façon réaliste, le respect de la paix. On semble aujourd'hui, et pas uniquement en ce qui concerne la guerre en Irak, être sorti d'une situation de mise en place même progressive de cet article. L'Europe porte une grande responsabilité dans cet échec kantien. En matière de prolifération des armements l'Europe n'est pas en mesure de promouvoir et de défendre une politique cohérente laissant les Etats-Unis seuls face à quelques Etats « voyous », se lançant dans la course au surarmement en violant volontairement leurs engagements internationaux.

4. Il ne faut pas contracter de dette publique en relation avec les affaires extérieures de l'Etat ; cette règle est prévue par l'article quatre. Là encore cette constatation semble particulièrement pertinente et actuelle. L'élévation de la dette pour des motifs de politique étrangère entraîne des

dérives presque inévitables, car on se sert alors de la politique étrangère pour tenter de combler une dette provenant justement de l'exercice de sa propre politique étrangère. On rentre alors dans un cercle vicieux poussant les Etats à recourir à la guerre pour accroître leurs profits tout en augmentant leur déficit. On constate de façon assez évidente des manquements dans l'application de ce principe. Or, comme le présupposait Kant (en observant le comportement de l'Angleterre coloniale), ce ne sont pas les petits Etats qui se servent de cette technique pour financer leurs entreprises étrangères, mais bien les superpuissances, aujourd'hui incarnées par les Etats-Unis. Un regard rapide à la dette américaine suffit à faire pâlir n'importe quel observateur « kantien » !

5. Le cinquième article, *Lege strictae*, dispose qu'aucun Etat ne doit s'immiscer par violence dans la Constitution ou le gouvernement d'un autre Etat (même en cas de révolte). Cet article ne s'applique pas à des situations de désagrégation d'Etat (comme le cas de la Yougoslavie). On rentre alors dans une situation d'anarchie au sens kantien et il est alors possible, dans certaines conditions, d'agir de l'extérieur afin de rétablir l'ordre ou de prendre parti pour un des deux belligérants et mettre fin au plus vite à cette situation anarchique. Cet article ne mérite pas d'ultérieurs commentaires, il place clairement l'intervention anglo-américaine en dehors du schéma kantien, et rejette comme dangereuse l'idée loufoque d'un droit d'ingérence, droit colonialiste et source d'innombrables conflits. On ne peut apporter la liberté, les principes républicain ou l'ordre de l'extérieur. Ils ne peuvent provenir que de l'intérieur de l'Etat, bien que certaines influences extérieures doivent s'exercer afin de rendre les changements possibles notamment en favorisant l'établissement des conditions économiques et de paix sociale nécessaires à l'évolution vers la forme républicaine. Cela semble anachronique, nous sommes en effet entrés dans une ère où il semble normal d'intervenir dans les affaires des Etats (les petits Etats, les autres non). Il semble même, selon certains observateurs de la politique, que certains Etats auraient un devoir (ou un Droit, cela n'est pas très clair) d'intervenir. D'où provient ce Droit ? A qui appartient-il ? Qui est légitime pour l'exercer ? A la simple évocation de ces questions on se rend bien compte de la dangerosité du principe, source de violence et de guerre injuste. Mais d'un autre côté, est-il tolérable de voir

certaines régimes massacrer leur peuple alors que nous pourrions réagir. Certainement pas. Mais une intervention de type militaire ne peut résoudre une situation dictatoriale et la transformer en démocratie, sauf dans les circonstances prévues par Kant. En ce sens, les ruptures de l'ordre international (comme l'annexion du Koweït) peuvent servir de fondement légitime à l'intervention qui doit ensuite se dérouler en suivant les principes de l'article un, et du dernier article préliminaire. Dans ces cas, la guerre n'amène pas le bonheur, elle se déroule avec le même cortège d'horreur, mais elle s'avère nécessaire au respect du Droit, lui-même préalable indispensable à une future évolution pacifique des relations entre Etats. Dans les autres cas (et notamment dans celui qui nous intéresse plus particulièrement) l'intervention armée ne peut déboucher qu'en une situation de désordre plus grand, entraînant famine, misère et destruction. On a tort d'affirmer que la guerre est un mal nécessaire et que d'elle peut venir le salut d'un peuple opprimé. Le salut ne peut provenir que de l'intérieur, et si une situation est meilleure après un conflit qu'avant, cela ne peut jamais être imputé à l'action étrangère, mais provient bien de l'Etat lui-même ou plutôt des forces vives qui composent l'Etat.

6. Le dernier article a souvent été, à tort, considéré comme une disposition relative au Droit de la guerre, et prévoit que lors d'un conflit, il ne faut pas user d'actes d'hostilités susceptibles de rendre la paix impossible. Cela nous fait immédiatement penser à la convention de Genève et aux autres dispositions régissant les conflits modernes. Le concept paradoxal de guerre propre est-il né au XVIIIème siècle ? Non. Kant n'envisage pas une guerre morale (la guerre est le contraire de la morale) ni même conforme au Droit, il affirme simplement qu'il existe certaines pratiques militaires ne devant pas être utilisées afin de ne pas rendre la paix future impossible. Est-ce alors une sorte de droit de la guerre ? Kant s'en défend. Pour lui, la guerre est la négation, l'opposé du Droit. Il ne peut donc y avoir de droit de la guerre car le Droit suppose justement l'absence de guerre et sert à éviter les conflits armés. Il s'agit simplement d'une disposition d'ordre moral nécessaire à l'évolution vers la paix, sans laquelle on ne peut concevoir le Droit. Dans le cas actuel on peut remarquer que les déclarations françaises relatives à l'éventuelle utilisation d'armes chimiques ou bactériologiques par l'Irak sont d'origine kantienne. Mais on peut également s'interroger sur les pratiques des deux

belligérants : d'un côté des attaques suicides, l'utilisation des civils pour cacher les militaires... de l'autre des appels continus à la trahison, à la révolte, l'instrumentalisation des conflits historiques et ethniques... Etant donné les équilibres fragiles de la région, avec ses conflits ethniques subsistants, il est probable que cette guerre rendra difficile une réconciliation capable d'assurer rapidement la paix. On peut observer ce phénomène aujourd'hui en ex-Yougoslavie.

Loin d'être exhaustive cette courte présentation permet de constater l'actualité du projet de paix kantien. Il est en effet évident qu'une partie des efforts développés par la communauté internationale afin de réduire les risques de conflit est d'origine kantienne. Il est plus alarmant par contre de constater que loin de se rapprocher de façon continue de la mise en place des articles préliminaires il semble que nous nous en éloignons. Est-ce à dire que Kant est dépassé ? Absolument pas. Bien qu'il fonde son analyse sur une observation de la nature, qui en développant les guerres force l'homme à se conformer aux préceptes kantien sous peine de disparition, Kant n'en déduit pas pour autant que l'établissement des conditions préalables nécessaires à la paix aille de soit. Bien au contraire, toute l'analyse de Kant démontre la nécessité d'instituer ces conditions, c'est à dire qu'elles requièrent une action concrète des Etats qui doivent volontairement agir dans ce sens. C'est probablement cela la grande leçon kantienne : la nécessité de l'initiative politique sans laquelle il ne peut y avoir d'institution de la paix. Afin de conclure cette présentation nous tâcherons de répondre à deux questions paraissant essentielles : quel est l'Etat de paix, quelles sont les règles le régissant et comment doit se réaliser l'initiative nécessaire pour évoluer vers la paix ?

Les articles définitifs.

La description de l'Etat de paix perpétuelle constitue la seconde partie du petit ouvrage de Kant. Trois règles définissent les rapports entre Etats, entre citoyens et Etat et entre citoyens du monde.

Le Droit public (c'est à dire le rapport entre l'homme et l'Etat) doit être fondé sur l'idée de République. Ainsi tous les Etats doivent être des Républiques, car la République est le seul mode de gouvernement qui fasse de la recherche de la paix une condition à son existence. La République permet que l'Etat agisse selon la volonté du peuple,

et cette volonté ne peut être que pacifique car les hommes répugnent idéalement à faire la guerre. On peut s'interroger sur la validité de cet article, notamment en observant le comportement d'un certain nombre de Républiques qui ne se conforment pas à ce principe. Cette critique ne modifie pas pourtant l'exactitude de la constatation kantienne pour deux raisons : nos Républiques ne sont pas parfaites (et ne le seront jamais) et surtout elles n'agissent pas dans un monde composé de Républiques et n'agissent donc pas nécessairement comme telle en politique étrangère.

Le rapport entre Etats doit se fonder sur un fédéralisme d'Etat. Le fédéralisme est la formalisation politique du système kantien, c'est à dire l'institutionnalisation de la paix grâce à la création d'une structure (la *fédération*, qui n'est pas selon Kant un Etat au sens classique du terme) capable de résoudre les conflits pacifiquement. Seule la fédération peut permettre de remplacer l'anarchie ou le désordre international par le Droit, le Droit international ne peut être que fédéral car c'est le seul type d'organisation réaliste capable d'éliminer la guerre qui est la négation du Droit. Pourquoi réaliste ? Car Kant part du présupposé qu'il est impossible de bâtir un Etat mondial fondé sur une hiérarchie stricte et qui attribuerait le pouvoir à un gouvernement mondial. Cela n'est pas possible car la nature (notamment la nature humaine) l'exclut pour des raisons pratiques. Il faut donc agir de façon pragmatique et créer une structure qui vise à réaliser l'objectif de l'Etat (la coexistence pacifique de ces composantes) sans pour autant avoir recours au moyen traditionnel de formation et d'identité des Etats (territoire, nation...). C'est cela la fédération d'Etats de Kant.

Enfin, chaque individu doit pouvoir se prévaloir d'un droit à l'hospitalité universel, seul droit cosmopolitique, c'est à dire assuré en tant que tel à tous les hommes. Il est intéressant de remarquer que la libre circulation (droit corollaire du droit d'hospitalité) et le seul droit réel (avec le droit de voter aux élections européennes et de pétition) attribué directement par l'Union à tous les citoyens.

Reste la question de la réalisation du projet de Kant. Il faut en effet résoudre un problème impossible. Nous avons vu que les Républiques étaient les seules à pouvoir assurer les conditions préliminaires à l'établissement de la paix. Or il semblerait que malgré le fait que les Etats les plus puissants et

modernes soient des Républiques ils n'agissent pas comme ils devraient selon le modèle kantien. Les raisons de ce dysfonctionnement sont décrites par Kant. Elles tiennent à la difficulté d'adaptation du modèle républicain idéal dans un environnement non pacifique et au recours à certains procédés politiques en rupture avec la morale kantienne qui entretiennent une confusion dans la définition du rôle réel de l'Etat républicain. Pour adapter leurs comportements il faut que les gouvernants agissent en conscience, c'est à dire qu'ils pallient, en tant qu'individus capables de choix (et donc en mesure de choisir le bien), aux carences naturelles d'un système d'organisation. Pour ce faire ils doivent écouter les philosophes, c'est à dire tous ceux ayant la capacité de réfléchir sur le rôle de l'Etat. Cette règle, l'article secret, est une rupture évidente du schéma traditionnel de Kant qui voudrait que la République agisse pour le bien sur le fondement d'une volonté exprimée par le peuple. C'est pour cela que l'article doit demeurer secret et que les politiques doivent consulter secrètement les philosophes, qui doivent les conseiller d'agir selon les principes de la morale, c'est à dire, en favorisant l'institution d'une Paix perpétuelle. Qu'ont à dire aujourd'hui les philosophes comme Kant à nos gouvernements ?

Il nous semble que la réponse est évidente au vu du désordre actuel.

Si les Etats européens veulent agir conformément aux volontés des peuples qui les composent il faut dès aujourd'hui que les gouvernements manifestent leur volonté de s'unir en créant ou réformant les institutions européenne afin de permettre de rééquilibrer la politique internationale. Ce rééquilibrage, qui constitue le remplacement de l'unilatéralisme américain au profit d'un multipolarisme représentatif de la diversité est nécessaire pour la réalisation des objectifs préliminaires du projet de paix qui repose sur l'équilibre des forces. La mise en place du multipolarisme doit être la conséquence directe d'une politique fondée sur les principes que nous avons rapidement rappelés. Cette politique ne peut être mise en place dans toutes les régions du monde, et en Europe elle ne peut manifestement pas être mise en place par l'ensemble des Etats qui composent ou qui composeront l'Europe élargie. Il faut donc que certains gouvernements, et en premier lieu la France et l'Allemagne, qui sont à notre sens les seuls gouvernements susceptibles aujourd'hui d'agir en ce sens, prennent

l'initiative afin de proposer à leurs partenaires européens l'institutionnalisation d'une fédération européenne capable d'agir efficacement pour l'établissement progressif de la paix perpétuelle dans le monde. En ce sens, la construction d'une politique étrangère commune en Europe apparaît comme un élément nécessaire, et ne

peut passer que par l'affirmation explicite d'une volonté de progresser vers la fédération. Le Peuple européen, et son avant-garde la plus consciente, agissent aujourd'hui en lieu et place des philosophes de Kant, des grands forums mondiaux et européens s'élèvent les voix réclamant l'institution du multipolarisme et donc d'une

fédération européenne indiquant ainsi la voie que doivent suivre les gouvernements européens pour être sûrs d'assurer demain le bien être des populations. Le message de Kant, loin d'être relégué dans les ouvrages d'histoire des idées politiques, semble aujourd'hui acquérir toute sa force et sa pertinence en devenant possible.

La crise de la démocratie centralisée.

Après l'échec spectaculaire et rapide du « centralisme démocratique » adopté autrefois par les partis communistes européens, la « démocratie centralisée » est désormais en difficulté et montre ses limites.

1- Une « démocratie technique » repliée sur son passé.

La France est le modèle d'une république vidée de son sens par l'application de l'idéologie du centralisme appelée « jacobinisme ».

La démocratie française n'est plus qu'une « démocratie technique », qui a perdu le sens des valeurs et des projets. Cette démocratie technique formalise des normes, organise un système considéré comme immuable (« l'Une et Indivisible »), et instaure des modes de scrutin qui assureront la pérennité aux tenants du pouvoir du centre (parisien) et à leurs suppléants régionaux (c.f. élections régionales et européennes à venir).

Comme le rappelait le congrès de l'Union démocratique bretonne en novembre 2002, par une motion votée à l'unanimité, « le centralisme n'est pas une valeur de la République ».

L'assimilation de la République au centralisme et au principe d'uniformité est un héritage de l'Ancien régime et de l'Empire. Il n'y a pas de dogme républicain où les concepts de pluralité et de diversité n'auraient pas droit de cité.

L'identification de la République à l'Etat-nation n'est qu'une forme historique parmi d'autres, inscrite par la III^{ème} République, elle ne saurait être le socle de l'universalisme et de la liberté.

La distinction entre démocratie et république est évidente en France, et les mots sont piégés :

- la République est **Panthéonisée** : absolue souveraineté de la loi, suprématie d'un Etat centralisateur, garant de l'intégrité du territoire et de l'intérêt général au détriment des droits individuels, recours excessif à la « raison d'Etat » ;
- la République est **patrimoniale** : L'esprit de la République se dissout pour laisser la place à un Etat national, ensemble rassurant de symboles : des institutions vénérables (armée, école), des valeurs incontestables (laïcité, égalité, souveraineté), des figures mythiques (Marianne, le drapeau, la devise, l'instituteur, le préfet), des lieux de mémoire toujours réactivés (le panthéon, la mairie, le monument aux morts) ;
- la République est le **creuset** : unité monolithique, logique assimilatrice, moule unique, éradication de l'altérité.

2- « L'exception française » : le symbole de l'échec.

Le nationalisme français s'exacerbe entraînant la France dans une spirale de repli : « l'exception française » est contraire à sa vocation, toujours affirmée, à l'universalisme.

Les signes de l'échec de ce système sont de plus en plus évidents ; le français n'est plus qu'une langue régionale d'Europe, la francophonie soutenue à grand renfort d'euros perd pied partout dans le monde.

Par ailleurs, l'échec fonctionnel du système français est encore plus grave :

- le **système de santé publique** (l'hôpital public, les maternités) est à bout de souffle, le rapport remis en janvier 2003 au président de la République indique qu'en matière de « prévention » du cancer, la France est le « plus mauvais élève d'Europe ». Dans le domaine de l'imagerie médicale, la France dispose de moins de scanners, d'IRM, et de tomographes que les grands pays développés. L'inégalité est la règle, les hôpitaux publics ont un accès aux innovations médicamenteuses plus difficiles que les établissements privés ;
- le **système pénitentiaire et judiciaire est indigne d'une démocratie moderne**. Un rapport de l'inspection générale des services judiciaires d'octobre 2002 fait apparaître que 30 % des peines de prison ferme n'étaient pas exécutées. Les prisons sont dans un état de délabrement inacceptable (1/3 des établissements datent de plus de 50 ans), on y trouve un haut niveau de toxicomanie et de maladie (notamment le sida), et les moyens en personnel sont insuffisants... ;

- **L'aménagement du territoire est un leurre.** Au cours de la période 1980-1998, l'Etat a injecté au titre des investissements généraux, près de 76 milliards d'euros dans les régions de l'hexagone, mais **27,8 % sont allés à l'Ile de France !**
- **Les mécanismes de péréquation inter-régionaux ne concernent que 7,5 %** (4,2 milliards d'euros) des dotations de l'Etat. La différence de PIB (produit intérieur brut) par habitant est du simple au double entre le Languedoc-Roussillon (17 827 euros) et l'Ile de France (35 946 euros).

Le catalogue des inégalités et des dysfonctionnements pourrait être alimenté sans fin :

- Inertie de l'**Education Nationale** face aux 12 % d'élèves qui entrent en 6^{ème}. sans savoir ni lire, ni écrire ; apparition de la **violence scolaire** (la violence sociale qui rentre à l'école) ; **insécurité urbaine** (résultat des lacunes de la socialisation), **ghettos d'immigrés** non intégrés (délinquance des mineurs dans les quartiers difficiles), société imprégnée par la **xénophobie** ; incapacité à assurer une réelle **protection du littoral** (marées noires à répétition (7 en Bretagne) depuis 30 ans) ; faillite du **système politique** qui génère 40% d'abstentionnistes ; millefeuille de **structures administratives** redondantes et opaques...

La nouvelle constitution française devrait intégrer prochainement la notion de « **République décentralisée** », c'est un bon début, qui donne la direction à suivre et le but à atteindre : Le **fédéralisme**.

La France est le dernier Etat de l'Union européenne arc bouté sur une « démocratie centralisée », la simplification des structures et le renforcement d'une démocratie de proximité sont indispensables et inéluctables.

La France pourrait avoir raison contre tous si elle démontrait la pertinence et l'efficacité de son système politique et administratif, or, les carences mentionnées ci-dessus sont rédhibitoires.

« Il vaut mieux penser le changement que changer les pensements »...

Jean-Jacques PAGE

Responsable de la section UDB Bro Gwened / Pays de Vannes. Porte-parole de l'UDB, délégué à l'environnement
Nous remercions l'auteur et le mensuel Le Peuple breton de nous avoir autorisé à reproduire cet article (n° 471, avril 2003).

Propositions pour une réforme de l'Union inter-parlementaire.

Claudia KISSLING

Article publié en collaboration avec The Federalist Debate (Turin).

En septembre 2002, l'Union inter-parlementaire (IPU) a décidé des grandes lignes d'une réforme interne visant à la rendre plus pertinente, davantage actuelle et plus présente. Cet organe centenaire, seule organisation mondiale de parlements, semble être le plus souvent oublié, y compris dans les cercles spécialisés, bien qu'il ait apporté d'énormes contributions à la prise de décision internationale au fil de ses cent treize années d'histoire. Le processus de réforme interne actuellement en cours vise à lui donner un nouveau rôle, à savoir, devenir la dimension parlementaire des Nations unies. Malheureusement, tous ses adhérents ne sont pas conscients de l'énorme signification de cette question pour l'Union elle-même ainsi que pour la démocratisation internationale. De plus, l'IPU poursuit sa lutte pour arriver à assainir sa base financière étant donné que les Etats-Unis n'ont pas payé leur cotisation depuis déjà un certain temps. Dans ce contexte d'opposition interne, on peut considérer comme une victoire le fait que l'organe décideur de l'Union, l' *Inter-Parliamentary Council* ait été en mesure de parvenir à un compromis politique, consistant à restructurer l'Union comme un forum parlementaire convergeant vers un comité, mettant ainsi un terme aux critiques selon lesquelles l'IPU serait « un simple club de débats contradictoires n'obtenant que de maigres résultats ». Les propositions de réforme de principe doivent maintenant être transformées en règles statutaires, qui

devaient être décidées à la prochaine Conférence de l'IPU à Santiago du Chili en avril 2003.

Parmi les principaux changements il y a tout d'abord la nouvelle appellation de l'*Inter-Parliamentary Conference*, le principal organe délibérant de l'IPU, qui deviendrait l'*IPU Assembly*, et celle de l'*Inter-Parliamentary Council* qui deviendrait l'*IPU Governing Council*. En deuxième lieu, les deux Conférences annuelles seraient maintenant divisées en une session de printemps de cinq jours pour tous les organes de l'Organisation sur invitation d'un Parlement membre, comme cela a été le cas pour les deux Conférences tenues jusqu'à présent, et une session d'automne de trois jours à Genève -ou New York-, où seulement l'*Assembly*, le *Governing Council*, les nouveaux *Standing Committees* et le *Committee on the Human Rights of Parliamentarians* se rencontreraient. L'agenda de l'*Assembly* pendant la première session comporterait toujours le débat général tant apprécié, mais dynamisé par un thème d'ensemble. Les deux sessions fourniraient un panel de discussion comprenant une séance avec un responsable de haut niveau issu d'une importante organisation internationale. Les *Committees* resteraient en charge de l'élaboration de résolutions sur des sujets spécifiques de l'agenda en plus

du débat général³. Les quatre *Study Committees*⁴ existants seraient réduits à trois *Standing Committees*, respectivement appelés : paix et sécurité internationale (*Peace and International Security*), développement soutenable, finances et commerce (*Sustainable Development, Finance and Trade*) et démocratie et droits de l'homme (*Democracy and Human Rights*), reflétant ainsi les sujets auxquels l'*IPU* pourrait le mieux contribuer. De plus, les décisions seraient maintenant préparées par le biais d'un rapport et d'un projet de résolution écrit par deux parlementaires co-rapporteurs. Cette procédure a déjà été testée pendant la réunion du *Council* de septembre dernier et s'est assez bien déroulée. Il y aurait également la possibilité -qui existe déjà- d'adopter un sujet à caractère d'urgence afin de permettre à l'*IPU* d'exprimer son avis sur des événements politiques d'actualité majeurs.

La taille des délégations au *Governing Council* passerait de deux à trois membres pour que les deux sexes y soient représentés. Lorsque le problème ne se pose pas, ils resteraient limités à deux. C'est le résultat de la forte position des femmes parlementaires au sein de l'*IPU*. Elles sont également parvenues à faire adopter au *Council* des amendements statutaires concrets à la session de Genève de septembre 2002, que la Conférence au Chili devait accepter en avril dernier. Ces amendements rendaient obligatoire l'inclusion d'au moins une femme dans chaque délégation à l'*Assembly*, réduisaient toute délégation non mixte à une personne seulement et voyait calculer ses votes sur une base inférieure à partir d'une troisième Conférence consécutive. De surcroît, seuls les parlementaires des Etats où les femmes auraient à la fois le droit de vote et le droit de se présenter à une élection seraient éligibles pour l'élection de l'*Executive Committee*, l'organe administratif de l'*IPU*. Enfin, les organes subsidiaires du *Council*⁵ seraient modifiés -mis à part le Comité sur les droits de l'homme (*Committee on the Human Rights of Parliamentarians*).

Ces propositions semblent être de nature exclusivement technique. Toutefois, de grandes réalisations seraient possibles si la réforme interne se traduisait par une meilleure visibilité extérieure au cours de la période d'essai de deux ans et au-delà. L'échec de telles tentatives a été le principal obstacle au cours des trente dernières années, depuis que l'*IPU* a commencé à lutter pour une plus grande pertinence au sein de la communauté internationale des Etats au début des années soixante-dix. Pour beaucoup, c'est et cela restera une question de contenu. La réputation

³ Pour la Conférence d'avril 2003, qui devait encore se tenir selon l'ancienne procédure, « Le rôle des Parlements dans le renforcement des institutions démocratiques et le développement de l'homme dans un monde divisé » (conséquence de l'*UNDP Human Development Report 2002*, qui ne mentionnait pas les parlements dans le contexte de la démocratie au niveau mondial), et de « La Coopération internationale pour la prévention et la gestion des catastrophes naturelles ne respectant pas les frontières et leur impact sur les régions concernées » ont été choisis comme thèmes.

⁴ Sur questions politiques, sécurité internationale et désarmement ; questions parlementaires, juridiques et relatives aux droits de l'homme ; questions économiques et sociales ; et, enfin, éducation, science, culture et environnement.

⁵ Comité *ad hoc* afin de promouvoir le respect du droit humanitaire international ; comité sur les questions du Moyen-Orient ; comité pour le développement soutenable ; conférence sur la sécurité et la coopération méditerranéenne ; comité de coordination pour Chypre (*Group of Facilitators*).

de l'*IPU* au début du vingtième siècle était principalement due à des conséquences révolutionnaires et progressistes basées sur le travail scientifique de ses adhérents universitaires. De nos jours, l'énorme charge de travail a profondément changé la vie parlementaire et a surtout exclu les professeurs d'université des parlements. Le grand nombre d'adhérents de l'Union, qui ont lutté pour l'universalité tout au long des cinquante dernières années, constitue peut-être aussi un obstacle aux propositions novatrices. Il est difficile d'arriver à de nouveaux résultats allant au-delà de ceux négociés par les gouvernements du fait des points de vue naturellement divergents entre les régions du Nord et du Sud, et aussi de l'opposition entre majorité gouvernementale et opposition parlementaire. Malgré ces contraintes, l'*IPU* a réussi à obtenir des résultats généralement reconnus au cours de ces dernières années, tels qu'une résolution sur une nouvelle approche des sanctions économiques en octobre 2000. Il faudra toutefois encore renforcer à l'avenir le contexte scientifique dans l'optique d'adopter des propositions novatrices. L'un des points de départ pourrait être de développer davantage quelques séries de résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies ayant une importance toute particulière pour l'*IPU*, telles que celles sur la démocratisation nationale et internationale, afin de démontrer la volonté et l'aptitude des parlementaires à surveiller l'action des gouvernements.

De plus, pour que l'*IPU* soit pertinente, un statut spécial des Nations unies devrait refléter son caractère unique en tant qu'organisation mondiale des parlements. A l'exception du statut consultatif auprès de l'*ECOSOC*, qui lui a été accordé en 1947, l'*IPU* étant par conséquent traitée depuis lors comme une Organisation non gouvernementale (ONG), un accord de coopération plus général a été conclu avec les Nations unies en 1996. Au cours de ces dernières années, l'*IPU* a lutté pour obtenir le statut d'observateur à l'Assemblée générale, y compris le droit d'y faire circuler ses documents officiels à ses frais. C'est respectivement les 19 et 21 novembre 2002 qu'elle a obtenu ces deux droits⁶. Un premier pas a ainsi été franchi, mais ce n'est certainement pas suffisant. Une autre question dans le contexte de l'impact de l'*IPU* est celle du *leadership*. Il est évident qu'à l'avenir l'*IPU* aura besoin d'un président doté d'une vision et d'une mission. Le mandat unique d'une durée de trois ans a déjà considérablement réduit l'influence que son président peut être amené à exercer. L'*IPU* est une organisation politique, par conséquent les décisions y sont souvent prises en accord avec les préférences géographiques. Il faut encore que le nouveau président élu à la réunion de Genève, le chilien Sergio Paéz Verdugo, démontre sa forte détermination à donner, avec l'*IPU*, une dimension parlementaire aux Nations unies et sa capacité à mobiliser en ce sens un appui. L'*IPU* devrait enfin envisager de travailler plus étroitement avec des ONG traitant de ces sujets, telles que le Mouvement fédéraliste mondial (*WFM-MFM*), et avec d'autres organisations officieuses de parlementaires. Le proverbe « l'union fait la force » est également valable dans le contexte du pouvoir. En contrepartie les ONG devraient faire fortement pression sur les parlementaires, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, pour leur faire prendre conscience et leur rappeler qu'ils sont la voix du peuple, même dans les affaires internationales.

Qu'est-ce que L' Union interparlementaire ?

L'Union inter-parlementaire (www.ipu.org) est l'organisation mondiale des parlements. Fondée en 1889 comme la première organisation politique internationale, elle est depuis passée d'une organisation de parlementaires individuels

⁶ Résolutions des Nations unies A/RES /57/32 et A/RES/57/47.

et majoritairement européens à une organisation mondiale de cent quarante-quatre parlements et de cinq membres associés (assemblées parlementaires régionales). A la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, elle a principalement travaillé à l'adoption de règlements internationaux, à l'établissement de la Cour d'arbitrage de La Haye et à la mise en place de la Société des nations (SDN) et de sa Cour, la Cour permanente de justice. Après la première guerre mondiale, elle a été fidèle à ses origines en tant qu'organisation travaillant pour la paix et la coopération entre les peuples et restait fortement appréciée dans les cercles spécialisés et à la SDN. Toutefois, après la deuxième guerre mondiale, l'émergence d'organisations inter-gouvernementales a eu pour conséquence de la reléguer à l'arrière plan des affaires internationales. Depuis le début des années soixante-dix du siècle dernier elle a repris l'initiative pour obtenir une position adéquate dans la communauté des parlements en matière de relations internationales, tout

particulièrement au sein des Nations unies. C'est au cours de ces trente dernières années qu'elle a remporté ses plus récentes et importantes victoires, même si elles sont passées quasiment inaperçues aux yeux de l'opinion publique. L'IPU a ainsi établi une procédure parlementaire de plainte pour violation des droits de l'homme, préparé et suivi le processus de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) au niveau parlementaire, travaillé à l'égalité de la représentation des femmes dans les parlements et créé un programme d'assistance technique pour les parlements de la plupart des nouvelles démocraties. Le renforcement de la coopération entre l'IPU et les Nations unies et la reprise du débat sur le déficit démocratique des relations internationales au sein des cercles spécialisés dans les années quatre-vingt-dix l'ont conduit à affirmer sa revendication de devenir la dimension parlementaire des Nations unies.

Le Mouvement fédéraliste français – La Fédération (1944 – 1958).

Veronika HEYDE

Historienne. Auteur à Paris, Université de La Sorbonne, d'une thèse sur « La Fédération – Mouvement fédéraliste français – Etude de 1944 à 1958 » sous la Direction du Professeur Georges-Henri Soutou. Veronika Heyde travaille désormais dans le même cadre à sa thèse de DEA sur le thème « De la Résistance à l'Europe – Du Manifeste de Genève (juillet 1944) aux premières institutions européennes ».

Dans les années vingt de nombreux projets pour l'unification de l'Europe virent le jour. Mais ni la situation internationale ni les conditions nationales ne se prêtaient véritablement à la réalisation de celle-ci, les idées pour une Europe unie ne furent souvent que trop faiblement soutenues pour être réalisées. Les Etats étaient encore trop attachés à leur souveraineté nationale pour pouvoir en abandonner une partie au profit d'une organisation supranationale.

Après la seconde guerre mondiale, la situation avait changé. Les pays d'Europe étaient à la recherche de leur identité. Les villes étaient en ruines, l'économie détruite, les gens marqués par les souffrances de la guerre. Les Etats-Unis avaient définitivement pris la première place dans le monde. Devant ce vide de l'après-guerre, les projets pour l'unification de l'Europe purent se réaffirmer avec plus de vigueur. Les personnalités qui avaient déjà soutenu

l'idée d'une Europe unie avant la guerre, renouèrent leurs contacts.

Il y eut un afflux important de projets pour la reconstruction du vieux continent. Les idées des fédéralistes prirent leur essor et influencèrent considérablement le processus de la construction européenne. L'idée était de fédérer les pays européens afin de créer les Etats-Unis d'Europe avec un gouvernement supranational auquel les Etats nationaux abandonneraient une partie de leur souveraineté.

Le *Mouvement fédéraliste français - La Fédération (La Fédération)* était un des multiples mouvements fédéralistes européens qui s'engageaient pour la création de l'Europe unie après la fin des hostilités. Sa création remonte pourtant à l'époque de la guerre, au 12 octobre 1944. Selon les idées de son fondateur, André Voisin, ce mouvement reprenait la démarche française récurrente qui consiste à répudier tout à la fois le socialisme bureaucratique (a fortiori le communisme), le libéralisme idéologique et le jacobinisme y compris

dans sa variante « fasciste ». Décentralisation, respect de la personne, autonomie des collectivités et subsidiarité furent les maîtres mots de sa doctrine, appliquée à la société française sous l'expression de « fédéralisme interne ». Si la question européenne devait prendre tant de place, ce fut autant par exigence conjoncturelle que par choix stratégique. En effet les circonstances de l'après-guerre imposaient d'avoir une vue sur la réapparition de l'Europe, ensuite planait la menace soviétique, enfin *La Fédération* pouvait ainsi se doter d'un réseau relationnel européen qui lui permettait d'échapper au « ghetto » que lui imposait le tripartisme triomphant. Il convient de préciser que l'originalité de *La Fédération* portait sur le fait qu'elle se concentrait d'abord uniquement sur le fédéralisme « interne », c'est à dire sur la réforme de la société française. C'est seulement plus tard qu'elle commença véritablement à s'intéresser à la création d'une fédération européenne.

1. Les influences.

La nébuleuse des « non-conformistes », pendant les années trente, fournit au mouvement des hommes et des idées. La *Fédération* était elle aussi une galaxie composée :

- d'abord de fédéralistes d'inspiration proudhonienne (Alexandre Marc et le mouvement l'*Ordre nouveau*),
- ensuite de catholiques sociaux qui fournissaient l'essentiel de la doctrine sociale du mouvement (par exemple Jean de Fabrègues),
- enfin de monarchistes, notamment parmi les dirigeants et des rédacteurs des publications à la création du mouvement.

L'*Ordre nouveau*, dont l'origine était les discussions d'un cercle d'amis autour d'Alexandre Marc et de Robert Aron, voulait transformer la société qu'il considérait figée dans ses aspects politiques, économiques et sociaux. Pour cela il proposait la conception du « fédéralisme intégral » (terme popularisé par Alexandre Marc). Entendu dans ce sens, le fédéralisme n'était pas présenté comme une idéologie destinée à illuminer l'avenir, mais plutôt comme un moyen destiné à remédier au problème de la répartition des pouvoirs à l'intérieur de la société.

La *Fédération* adopta cette doctrine du fédéralisme intégral, affirmant qu'un ordre nouveau ne pouvait être atteint qu'en réactivant les cellules de base de la société, telles que la famille ou la commune. Le fédéralisme intégral était donc, dès son origine, une méthode d'approche de la réalité politique et un type d'organisation sociale, dans lequel le problème de l'harmonisation entre l'individu et la société était au centre de la réflexion. Dès le début il préférait la complexité à la simplification (« la diversité dans l'unité »). Il cherchait à concilier l'ordre et la liberté et mettait en avant l'idée que l'autorité devait aller de bas en haut, c'est à dire qu'elle devait partir de la vie quotidienne des citoyens afin d'arriver aux autorités élues.

L'*Ordre nouveau* représentait aussi un courant personnaliste qui était repris par les fédéralistes d'après-guerre. Il appelait à une nouvelle Europe et était hanté par l'idée de crise de la civilisation. En effet personnalisme et fédéralisme intégral étaient liés. Le personnalisme s'opposait à toute explication moniste de la condition humaine qui servait à réduire la personnalité et à l'assujettir à une puissance quelconque, qu'elle soit

religieuse, politique ou sociale. Cela s'accompagnait de la notion d'autonomie car les différentes cellules devaient pouvoir devenir de véritables communautés et conserver un pouvoir décisionnel propre. Ici on retrouve la parenté avec le fédéralisme intégral qui voulait réactiver les « forces vives » de la société et s'opposait à l'Etat comme unique détenteur du pouvoir.

Mais il faut dire que le personnalisme reste assez difficile à saisir car il s'inspirait d'un substrat idéologique de droite comme de gauche. Etant donné que de nombreux fédéralistes de l'après-guerre se réclamaient de ce courant, et non pas seulement les fédéralistes intégraux, on peut remarquer que la frontière politique entre les différents mouvements fédéralistes était assez floue.

La *Fédération* puisait également ses idées au sein du courant chrétien social chez René de la Tour du Pin et Albert de Mun et aussi parmi le courant monarchiste et crypto monarchiste qui constituait un des volets des non-conformistes pendant les années trente. L'apport de ce courant de pensée était évidemment moins prononcé dans le domaine européen que dans celui du « fédéralisme interne » qui concernait l'ensemble des problèmes de décentralisation.

Le courant chrétien social se confondait largement avec le précédent mais il conservait une certaine autonomie dans la mesure où l'on y trouvait des militants dont le but était d'appliquer la doctrine sociale de l'Eglise.

Ce mélange d'influences rendit La *Fédération* un peu suspecte aux autres partis. En juillet 1947, Albert Gortais, secrétaire général adjoint du Mouvement républicain populaire (MRP) écrivait que La *Fédération* était une organisation « dangereuse où militent d'anciens maurrassiens et des membres du Rassemblement du peuple français (R.P.F., gaulliste) » (il citait nommément André Voisin).⁷

Mais plus peut-être encore que les idées, c'était le contexte qui était déterminant. Le paysage politique était un champ de ruines. Un soupçon généralisé pesait sur tout ce qui n'était ni communiste, ni socialiste, ni gaulliste, ni démocrate-chrétien. De plus

chacune de ces familles avait fourni son tribut parfois réduit mais souvent spectaculaire à la collaboration ou au régime de Vichy. Elles cherchaient à le faire oublier en faisant porter l'accusation infamante de « collaboration » sur l'ensemble de la « droite ».

La *Fédération* tout à la fois montrait que la « droite » n'avait pas démérité, en même temps qu'elle offrait un lieu d'accueil à cette droite « orpheline ».⁸

2. La création.

Il est intéressant de noter que, à la Préfecture de Police, il existe un document du 12 octobre 1944 qui déclare d'après la loi du 1er juillet 1901 « l'existence de La *Fédération* (Centre d'études institutionnelles pour l'organisation de la société française) ».

Le document déclare comme chargées de l'administration les personnes suivantes : M. Bassot Jacques, industriel, M. Mitterrand, Commissaire rapporteur à la direction des prix (Economie nationale)⁹ et M. Lemarie, secrétaire.

Le premier président de La *Fédération* était en effet Jacques Bassot, issu des milieux monarchistes. Son rôle fut considérable et, pendant un demi-siècle, il incarna la continuité du mouvement. Il faut ajouter que le véritable fondateur de La *Fédération*, André Voisin, ne fut jamais président du mouvement. Il resta toujours secrétaire général. Cela correspond exactement à sa philosophie de travail. Il préférait rester dans les coulisses au lieu de se mettre trop en avant. Alexandre Marc le commenta ainsi : « Etrange destin de cet homme, qui aurait pu devenir sans peine député, sénateur, ministre... Il préféra consacrer sa vie, son intelligence et son énergie à une tâche obscure, modeste, ingrate et difficile, à une cause dont la victoire est encore loin d'être assurée. Il se tua littéralement de travail, pour une France digne de ses traditions séculaires, étrangère à l'idéologie dominante, et

⁸ Entretien avec M. Joël Broquet, secrétaire général actuel de La *Fédération*, le 08.07.2002.

⁹ Il s'agit ici d'un frère de François Mitterrand, Robert, proche d'une association appelée La *Mesnie du Roi*, où l'on retrouve d'autres membres de La *Fédération* comme par exemple Pierre André Simon de Marangé.

⁷ A.H.C.-F.N.S.P., arch du M.R.P., 3MRP8, Dr 2, A.N., 350A.P.71, note du 1^{er} juillet 1947, cité dans Christian Réveillard, *Les premières tentatives de construction d'une Europe fédéraliste*, éd. Guibert, Paris, 2001, p. 101

pour une Europe fédérale et fédéraliste ».¹⁰

A la différence d'autres mouvements après la guerre, *La Fédération* n'était pas « issue » de la Résistance. En effet, ses membres avaient entretenu des relations plus ou moins étroites avec le régime de Vichy. André Voisin par exemple avait été collaborateur du journal nationaliste *L'Insurgé*¹¹ et directeur du *Collège d'études syndicales et corporatistes* sous Vichy. Mais si *La Fédération* n'était pas « issue » de la Résistance, personne ne lui fit quelque procès collaborationniste que ce soit. Elle compta très rapidement parmi ses proches, et plus tard, parmi ses dirigeants, Jean Ebstein-Langevin, israélite et apparenté aux Langevin communistes, qui fut un des organisateurs de la première véritable manifestation de résistance à l'occupant, le 11 novembre 1940 à l'Arc de Triomphe.¹² Tout aussi significative est l'adhésion d'Henri Frenay qui, en décembre 1941, fonda le journal *Combat* et qui fut ensuite un des principaux organisateurs de la Résistance.

3. Le fédéralisme de *La Fédération*.

Ni club ni parti mais espace de débat d'idées et d'initiatives concrètes, *La Fédération* s'inspirait de la démarche fédéraliste basée sur le principe de subsidiarité assurant le libre développement des sociétés intermédiaires et favorisant de manière pragmatique son application aux problèmes de société. Au lieu de prendre pour point de départ des considérations abstraites et d'arriver par voie de déduction à des choix et des prises de position concrètes dans le champ de la politique, *La Fédération* préférait partir de la réalité de base d'une société prise dans toute sa

complexité et remonter, par voie inductive aux choix imposés par le bien commun des communautés composant cette société. L'individu était ainsi pris en compte et respecté dans sa réalité et dans les relations multiples qu'il tissait avec sa famille et son environnement immédiat.

Au fédéralisme « interne » s'ajouta progressivement le fédéralisme « européen ». Il fallait répondre à la « question préalable », selon une expression d'Henri Brugmans (militant fédéraliste néerlandais, futur recteur du Collège de Bruges, et lui aussi lié au mouvement personnaliste) : reconstruire le vieux continent en fédérant les nations qui le composaient. Ainsi se conjuguèrent la décentralisation fonctionnelle et l'union progressive des peuples européens, le fédéralisme « interne » et le fédéralisme européen.

La clarté de ses idées pour la France et pour l'Europe et le fait qu'elle se prononçait explicitement contre la restauration gaulliste de la tradition jacobine de l'Etat centralisateur fit que *La Fédération* attirait de plus en plus de militants. Des personnages comme Alexandre Marc, Bernard Voyenne, Bertrand de Jouvenel, Gabriel Marcel etc., prêterent leur plume pour développer d'abord le principe du fédéralisme interne. Bientôt (dès 1945) ils soulignèrent pourtant aussi l'importance de sortir du cadre national et d'élaborer un programme pour un fédéralisme européen où toutes les nations seraient solidaires. Ils furent rapidement rejoints par des anciens de la *Jeune droite* d'avant-guerre, dont Jean de Fabrègues et Thierry Maulnier. Ces derniers avaient la volonté d'œuvrer pour la création d'une union des pays européens afin de « sauver » la civilisation européenne des menaces soviétiques et de l'affrontement des nationalismes qui avaient conduit au désastre de la seconde guerre mondiale. Mais *La Fédération* accueillit dans ses rangs aussi un certain nombre de socialistes comme par exemple Henri Barre.

Dans le contexte de l'après-guerre il est à remarquer que *La Fédération* avait déclaré dès son origine qu'il n'existait d'autre solution au problème allemand que le rétablissement de l'unité du pays dans le cadre d'une fédération européenne. L'absence de cette fédération rendait impossible toute participation de l'Allemagne unifiée à une politique et une économie européenne communes. Très tôt *La Fédération* affirma qu'il fallait constituer une défense commune européenne avec

la participation de l'Allemagne. Afin de mieux promouvoir ce but, André Voisin créa le *Bureau de liaison franco-allemand*.¹³

Un point essentiel est aussi que *La Fédération* était un mouvement profondément anti-communiste. Pour *La Fédération*, faire l'Europe était aussi et peut-être avant tout le moyen le plus efficace de combattre le communisme au niveau national et international. L'anti-communisme ne signifiait pour elle pas seulement la résistance au régime soviétique, mais à toute forme d'étatisme. *La Fédération* désignait le communisme comme « le dernier avatar du jacobinisme », qui tirait toute sa substance de l'individualisme absolu. La place prise en France par le *Parti communiste* représentait pour *La Fédération* l'ampleur de la menace totalitaire. La seule vraie riposte au communisme était, pour *La Fédération*, la construction d'une société nouvelle selon les principes du fédéralisme et avec comme souci primordial le respect de l'homme. Il fallait redonner aux groupements de base -associations familiales, syndicats, communautés spirituelles, municipales et échelons territoriaux divers- le maximum d'autonomie et redonner ainsi à l'homme des possibilités d'action en limitant le rôle de l'Etat à sa fonction de coordination et d'arbitrage.¹⁴ C'était pourquoi *La Fédération* proposait une décentralisation poussée.

4. *La Fédération* et les autres fédéralistes.

En décembre 1946 et à l'initiative de *La Fédération* fut créée à Paris l'*U.E.F. (Union européenne des fédéralistes)*. Cette dernière représentait un cadre supranational des groupes fédéralistes européens et coordonna bientôt l'action de tous ceux qui s'engageaient pour la création d'un Etat fédéral européen.¹⁵ En France, dix-sept mouvements composaient l'*U.E.F.* Ils s'étaient retrouvés dans une sous-organisation de l'*U.E.F.*, l'*U.F.F. (Union des fédéralistes français)*. Ces mouvements n'avaient pourtant pas toujours les

¹⁰ A. Marc, 1946-1988, *Le XXème. siècle fédéraliste, Pouvoir européen*, n° 478, 1991, p.9.

¹¹ A ne pas confondre avec le titre de la Résistance lyonnaise, organe du mouvement du même nom, de tendance fédéraliste proudhonnienne de gauche et qui fusionnera avec l'organisation *Libérer et fédérer*, créée par le réfugié antifasciste italien Silvio Trentin à Toulouse (Ndir).

¹² Entretien avec M. Joël Broquet, secrétaire général actuel de *La Fédération*, le 05.07.2002.

¹³ Entretien avec M. Pierre Bordeaux-Groult, vice-président actuel de *La Fédération*, le 15.07.2002.

¹⁴ *Positions doctrinales et politiques de La Fédération, ASCE, AMG 167.*

¹⁵ Walter Lippens, *Die Anfänge der europäischen Einigungspolitik 1945-1950*, éd. Ernst Klett Verlag Stuttgart 1977, p. 362.

mêmes points de vue ni la même influence, et de profondes divergences tant tactiques que doctrinales apparurent dès le départ. D'un côté il y avait les fédéralistes intégraux, de l'autre les fédéralistes constitutionnalistes. Les uns s'engageaient pour la décentralisation à l'intérieur et la réduction de la souveraineté absolue des Etats en confiant une partie de leurs pouvoirs à une autorité fédérale ; les autres préféraient la promotion rapide d'un gouvernement fédéral européen, en laissant de côté le problème de la réorganisation des structures des pays membres. Comme le mouvement dominant et le mieux structuré à l'intérieur de l'U.E.F. fut incontestablement *La Fédération*, sa conception du fédéralisme intégral constitua la ligne directrice de l'U.E.F. dans les premières années de son existence. Ce programme ne pouvait pourtant pas aboutir tout de suite et les fédéralistes se virent bientôt obligés de donner la priorité à la thèse constitutionnaliste. Mais *La Fédération* ne voulait pas sacrifier le fédéralisme interne et la coexistence dans le même organisme de deux thèses aussi divergentes créait bien évidemment de multiples problèmes à l'U.E.F.

Les principaux représentants de ces deux tendances étaient André Voisin (*La Fédération / fédéralisme intégral*) et Altiero Spinelli (*Movimento federalista europeo* (MFE), section italienne de l'U.E.F. / fédéralisme constitutionnaliste). Leur mésentente à l'intérieur de l'U.E.F. alla en s'aggravant au cours des années suivantes et aboutit finalement à la scission entre *La Fédération* et l'U.E.F. / U.F.F. en 1953.

5. Du projet de la décentralisation de la France au rapprochement des nations de l'Europe.

La commune avait pour *La Fédération* une valeur particulière. Elle constituait une communauté naturelle qui précédait historiquement la formation des Etats modernes. En se référant à la philosophie de Tocqueville *La Fédération* soulignait souvent que la commune était la base même de la société.¹⁶

Aux yeux de *La Fédération*, le problème communal et le problème européen étaient d'ailleurs indissolublement liés. Puisque l'esprit communal représentait un facteur stabilisant dans la mesure où

il éduquait les citoyens à prendre des responsabilités pour eux-mêmes et pour les autres, l'Europe avait besoin de la commune comme gage de la démocratie réelle. Défendre les libertés communales et régionales était donc considéré comme donner à l'Europe des assises morales sans lesquelles elle ne serait qu'un mécanisme froid et construit dans l'indifférence des hommes.¹⁷

La Fédération qui regrettait beaucoup qu'après la Révolution française, l'Etat jacobin ait reconquis tous les pouvoirs et responsabilités et qui considérait la centralisation comme la source de tous les maux, préconisait une décentralisation poussée afin de réorganiser la société française et de retrouver une organisation plus près de la vie quotidienne.¹⁸

Afin de réaliser ses projets décentralisateurs, *La Fédération* organisa entre 1949 et 1950 nombre de « Journées des maires de France » auxquelles participèrent des milliers de maires français et quelques personnages de renommée nationale comme par exemple Edouard Herriot. Les multiples efforts de *La Fédération* (le plus souvent animée par Jean Bareth) pour la réactivation des « forces vives » de la nation aboutissaient finalement à une véritable révolution communale avec la création d'un *Conseil des Communes d'Europe* (aujourd'hui le *Conseil des communes et des régions d'Europe - CCRE*) le 28 janvier 1951 à Genève.¹⁹

¹⁷ J. Bareth, « La commune dans la construction de l'Europe », dans *Fédération*, novembre 1954, n° 118, p.764.

¹⁸ J. Bareth, « Les communes en France sont majeures », dans *Fédération*, octobre 1949, n° 57, p.578.

¹⁹ Dans une note sur les activités du CCE en France, on peut lire que l'appui et la participation de l'ensemble des organisations représentatives des élus locaux avait été précédés par les initiatives déjà prises par *La Fédération* (*Mouvement fédéraliste français*) qui « depuis sa fondation, s'est intéressée au problème de la commune et de la région et dont le statut conditionne toute action décentralisatrice permettant de contrecarrer les courants étatistes et collectivistes dans ce pays. » *La Fédération* avait été un élément fondamental

Ce Conseil apparaissait comme une organisation posant le principe des libertés communales en tant qu'élément essentiel de la civilisation occidentale. Il se donnait comme but la représentation et la participation des communes et régions dans les institutions européennes et portait ainsi à l'échelle continentale l'action pour l'autonomie communale. Il est intéressant de noter que le CCE n'était pas marqué par les divergences entre fédéralistes intégraux et fédéralistes constitutionnalistes. Son action soulignait plutôt l'interdépendance entre le problème du « pouvoir européen » (les institutions privilégiées par les fédéralistes constitutionnalistes) et celui de la « nouvelle société européenne » (souhaitée par la pensée proudhonienne et les fédéralistes intégraux).²⁰ Un des premiers buts du CCE concrétisait ce que *La Fédération* envisageait depuis longtemps : réveiller à travers les jumelages des villes une conscience européenne auprès des peuples européens. Le Conseil voulait montrer par les jumelages qu'il était possible de créer des rapports d'amitié et d'entraide entre les peuples qui souvent s'ignoraient.²¹

6. 1953 : réaffirmation des Etats-nations, les fédéralistes s'affaiblissent.

En 1953, la situation avait changé. Les gouvernements nationaux n'étaient plus en position de faiblesse comme dans l'immédiate après guerre. Ils n'étaient donc plus aussi disposés à écouter les propositions des fédéralistes concernant la construction européenne. La chute de la Communauté européenne de défense (CED) constitua un tournant décisif dans l'histoire de l'idée européenne et à partir de 1954, les Etats nationaux purent se reconstruire sans craindre la supranationalité. L'influence des fédéralistes s'affaiblissait rapidement, surtout en France.

En dehors de cette évolution de la situation internationale, les querelles internes de l'U.E.F. atteignirent alors

dans la création du *Conseil des communes*, Le *Conseil des communes d'Europe*, CCCE 1, ASCE.

²⁰ E. Paolini, *Il consiglio dei comuni d'Europa*, dans Sergio Pistone (sous la direction de), *I movimenti per l'unità europea 1945-1954*, Milan, 1992, p. 206.

²¹ P. Dournes, « Aux Etats généraux de Venise », dans *Fédération*, n° 118, novembre 1954, pp.761/2.

¹⁶ C. Saint-Jean, « Libertés communales et action municipale », dans *Fédération*, octobre 1947, n° 33, p.14.

leur paroxysme et affaiblirent davantage encore les activités du mouvement. Les groupes fédéralistes étaient de plus en plus attachés à leurs particularités et *La Fédération* tout particulièrement ne manquait pas de critiquer la voie suivie par le comité directeur de l'U.E.F. Les deux tendances du fédéralisme qui cohabitaient au sein du mouvement, recommencèrent à s'opposer. D'une part les fédéralistes intégraux pour qui le fédéralisme était une doctrine de rénovation intégrale, mais qui savaient que, pour la réaliser, il fallait beaucoup de temps. D'autre part, les fédéralistes constitutionnalistes qui se montraient beaucoup plus impatients et se concentraient exclusivement sur le combat politique en faveur d'une Constituante. Après une vaine tentative de sauver la cohésion en fusionnant trois mouvements à l'intérieur de l'U.E.F., dont *La Fédération*, la rupture ne se fit plus attendre. Les débats sur la doctrine du fédéralisme reprirent. En dehors de ces débats, les différends portaient également de plus en plus sur l'organisation interne de l'U.E.F.

Les divergences reprirent de plus belle le 6 février 1953, lors d'une réunion de travail du Comité exécutif de *La Fédération*. Celui-ci refusa d'inviter Altiero Spinelli à exposer les grandes lignes du combat pour la Constituante. Ce refus était d'autant plus grave qu'il était opposé à Henri Frenay²², qui avait demandé cette invitation.²³

Les autres mouvements de l'U.E.F. décidèrent donc d'annuler le congrès de *La Fédération* qui était prévu pour le 6 mars à Colmar. En réaction, *La Fédération* choisit cette date pour organiser ses Journées d'études, où elle comptait exposer ses différends avec l'ensemble du fédéralisme militant tel qu'il se développait depuis que Spinelli lui avait donné ses impulsions. Ces journées furent marquées par la violence des anathèmes que les fédéralistes échangèrent entre eux.

²² Henry Frenay fut membre de *La Fédération* dès sa création. André Voisin l'avait connu pendant la guerre et l'avait amené à *La Fédération*. Ils étaient d'accord sur la nécessité de remodeler la société mais au fond, ils ne partageaient pas les mêmes avis. Henry Frenay pencha bientôt du côté de Spinelli et des constitutionnalistes dans l'U.E.F.

²³ Lettre de G. Badarau (Secrétaire général adjoint) aux membres du comité exécutif de l'U.E.F., 18 février 1953.

Evidemment il y a deux versions de ces journées. Une de *La Fédération*, l'autre de Henry Frenay (en tant que représentant du reste de l'U.E.F.). Les membres de *La Fédération* reprochèrent à Henry Frenay d'avoir conduit *La Fédération* « dans des manœuvres qui n'avaient rien d'européen ni de fédéraliste ». André Voisin reprocha à Henry Frenay de « mener seulement une politique européenne » et d'avoir laissé à Altiero Spinelli de plus en plus de poids à l'intérieur de l'U.E.F. Selon lui, Spinelli était « un ancien communiste, resté attaché aux méthodes du parti de Moscou et resté fidèle à ses idées marxistes, bien qu'il soit devenu un adversaire déterminé du stalinisme ». Altiero Spinelli représentait pour André Voisin le contraire de tous ses principes.

La polémique atteignit son comble avec l'intervention de Frenay. Ce dernier reprochait à *La Fédération* de ne s'intéresser qu'aux problèmes internes. Il prenait pour exemple la création du CCE par *La Fédération* qu'il définissait comme une instance qui se désintéressait totalement du combat européen depuis le départ. Il citait l'exemple de Jacques Chaban-Delmas, membre actif du CCE, ami de longue date d'André Voisin et opposant notoire à la fédération européenne. Henry Frenay termina son intervention en annonçant sa démission du Comité directeur de *La Fédération*. A ce stade et au bout de tant d'accusations réciproques, on ne pouvait plus revenir en arrière. La rupture était faite. En conséquence le comité directeur de *La Fédération* décida de suspendre les relations avec l'U.E.F. et les autres organisations constituant l'U.F.F. et de coopérer directement avec le *Mouvement européen*. La scission finale entre *La Fédération* et les organisations affiliées à l'U.E.F. eut lieu au Congrès de Luxembourg, tenu du 2 au 4 mars 1956.

En conséquence *La Fédération*, l'*Europa-Union* allemande et le mouvement fédéraliste hollandais, décidèrent de rompre les liens avec l'U.E.F. et de fonder au plan international l'*Action européenne fédéraliste* (A.E.F.), dont André Voisin fut élu président du Comité exécutif.²⁴

7. *La Fédération* et le retour de De Gaulle.

²⁴ Henri Brugmans, *L'idée européenne 1920-1979*, éd. Collège d'Europe, Bruges, 1970, p.221.

En 1958, lorsque le général De Gaulle revint au pouvoir, les sentiments de *La Fédération* furent mitigés. Si l'un et l'autre partageaient la même culture historique et politique (ils sont patriotes, attachés à des valeurs sociales proches, ...), ils divergeaient fortement sur la culture de l'Etat. De Gaulle avait une conception d'un Etat fort, unitaire sans être jacobin et relativement « technocratique », alors que *La Fédération* se référait à un modèle qui mettait en synergie les multiples facettes de la société (communes, familles, régions...). De plus, *La Fédération* critiquait le fait que De Gaulle ne voulait pas reconnaître la « Résistance » du Maréchal Pétain. Un autre point de discorde était l'hostilité du Général envers le projet de la CED que *La Fédération* soutenait vigoureusement.

En revanche, elle accueillit très bien le fait qu'au départ, le général soutenait l'Algérie française. Elle partagea également la vision de De Gaulle concernant le point que l'Europe ne pouvait pas se faire sans l'intégration active de l'Allemagne.

La Fédération pouvait accepter le gaullisme car elle partageait certains de ses points de vues. Mais elle n'aimait ni De Gaulle ni les gaullistes dont elle condamnait l'esprit de caste. Ces sentiments étaient partagés par presque tous les membres de *La Fédération*. Si on laisse à part Henry Frenay, qui allait la quitter en 1953, on ne trouve pas de gaullistes à *La Fédération*. Le seul gaulliste connu qui ait compté dans les rangs de *La Fédération* était Jacques Chaban-Delmas, mais celui-ci n'était pas un gaulliste doctrinaire.

Il est intéressant de noter que le sentiment de méfiance envers De Gaulle n'était pas une chose éphémère mais qu'il était profondément ancré dans l'esprit de *La Fédération*. En avril 1969, De Gaulle engageait sa légitimité dans un référendum sur la régionalisation et la réforme du Sénat. Celui correspondait au programme de *La Fédération* sur la réactivation des forces vives de la nation. Mais, malgré cette proximité théorique, *La Fédération* allait appeler à voter « non ».

On pourrait peut être dire que la relation de *La Fédération* avec le général De Gaulle était « une inimitié de frères ennemis ».²⁵

Conclusion.

²⁵ Entretien avec M. Joël Broquet, secrétaire général actuel de *La Fédération*, le 10.08.2002.

Le mouvement *La Fédération* existe toujours et ses protagonistes en ont, en grande partie, conservé l'esprit tel qu'il était pendant les premières années de son existence. Même si l'influence de l'organisation est aujourd'hui réduite, elle continue son action pour la décentralisation et pour l'unification de l'Europe à travers l'entente des plus petites cellules de la société en se fondant sur le principe de subsidiarité.

Il est intéressant de se demander si *La Fédération* peut être considérée comme un « mouvement de droite » ?

Quand on demande aux membres actuels du mouvement, ils répondent tous par « non ». Mais plus qu'une conviction doctrinale il faut sans doute voir dans cette réponse un effort de volonté pour échapper aux ornières des conformismes politiques dont le clivage droite/gauche est perçu par les gens de *La Fédération* comme une des expressions les plus achevées.

On pourrait dire que la volonté d'échapper au clivage droite/gauche vient se greffer sur le refus d'entériner les divisions nées de la Révolution française. En ce sens *La Fédération* ne fit pas toujours la différence entre les droites et gauches parlementaires et les distances qu'elle prit avec cette droite furent motivées par le fait qu'elle la mettait dans le même sac que la gauche. En d'autres termes *La Fédération* se situa parfois à la droite de la droite, par exemple dans la dénonciation du communisme.

Un aphorisme ponctue la réflexion politique française « celui qui dit qu'il n'est ni de droite, ni de gauche est forcément de droite ». En ce sens *La Fédération* fut sans doute de droite. Ses références doctrinales puisèrent souvent au *corpus* "de droite". Et pourtant ses alliances furent diversifiées, ses adhérents vinrent d'horizons divers, ses objectifs séduirent (ou irritèrent) à droite comme à gauche. En tout cas elle se différençia tellement - du moins dans ses premières années - de la droite parlementaire qu'elle mérite un statut à part entière.

S'étant inspirée des idées diverses des *non-conformistes* des années trente et ayant attiré des membres de presque tous les camps politiques, *La Fédération* se place à part d'une désignation de droite classique. En effet il faut dire qu'à *La Fédération* le syndicaliste ouvrier côtoyait le responsable patronal et, l'ingénieur l'écrivain. Il y avait des socialistes (Henri Barre), des radicaux (Emile Roche, Pierre de Felice), des démocrates-chrétiens (Germaine Peyrolles), des résistants (Henri Frenay) et d'anciens proches du maréchal Pétain (André Voisin, Max Richard).

Comme disait Jean-Pierre Gouzy, c'était une « droite atypique » qui se retrouva à *La Fédération*. Ils avaient tous en commun le souci de la réforme fondamentale de la société française issue de la deuxième guerre mondiale.

Jugeant seulement à partir du programme de *La Fédération*, on constate pourtant que le mouvement se situa quand même plutôt à droite de l'échiquier politique. Le soutien de l'Algérie française, l'anti-communisme et les idées sur la valeur de la famille n'en sont que quelques exemples.

Quelle fut la contribution de *La Fédération* au processus de la construction européenne ? De prime abord c'était le fait d'avoir éveillé l'opinion publique au problème de l'unification de l'Europe. A travers les congrès et les réunions, les fédéralistes avaient fait de la propagande pour les Etats-Unis d'Europe. Le mérite de *La Fédération* était qu'elle s'était engagée plus que les autres mouvements fédéralistes dans une démarche faisant une synthèse entre le fédéralisme interne (c'était sa vision de la décentralisation) et le fédéralisme externe (construction européenne voire extra-européenne). Cette action poursuivit sur deux buts. Premièrement *La Fédération* voulait abolir le système de la centralisation en France et le remplacer par une libre fédération des communes et régions françaises. Deuxièmement, les rencontres entre les maires de différents pays d'Europe ou bien les jumelages entre villes européennes devaient éveiller une certaine conscience européenne. La plus belle réussite dans ce domaine reste la fondation du CCE qui avait transféré la lutte pour la décentralisation interne au niveau européen.

La Fédération s'est beaucoup engagé pour l'instauration de l'autorité politique européenne. C'est encore aujourd'hui un enjeu important. Après les accords de Schengen, la première véritable initiative dans le domaine d'une union politique, on assista seulement à des harmonisations politiques de petite échelle. En effet les pays européens sont encore trop attachés à leur souveraineté nationale et à la défense de leurs propres intérêts et ne regardent pas encore assez les intérêts de l'ensemble européen. Mais l'idée de l'union politique reste et sa réalisation représentera le travail des générations à venir.

Nous remercions Veronika Heyde de nous avoir adressé

cet article que nous sommes tout particulièrement heureux de publier étant donné la place qu'il fait parmi les sources mentionnées au très riche fonds d'archives Albert M. Gordiani (ASCE – AMG), transféré au service des Archives des Communautés européennes auprès de l'Institut européen de Florence. Nous en profitons pour rappeler à nos lecteurs que Albert M. Gordiani, longtemps animateur du MFF - *La Fédération*, centre Rhône-Alpes, a impulsé avec Bernard Lesfargues, alors président du Mouvement fédéraliste européen Rhône-Alpes, la réunification des deux principales familles du fédéralisme en France dans cette région à la fin des années 70 et qu'après avoir été longtemps membre de notre comité de rédaction il demeure, ainsi que Bernard Lesfargues, parmi nos plus chers amis et soutiens. Fdc

Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne.

Publiées par *Presse fédéraliste*
avec le soutien de la *Fondation
européenne Luciano Bolis*.

N° 5 : Lionel ROBBINS -
*Aspects économiques de la
fédération (1940).*

N° 6 : Mario ALBERTINI -
Qu'est-ce que la fédération ?

A commander à
Presse fédéraliste :

€ 2.25 par exemplaire.
Port payé.

Mistral et Senghor. Quelques réflexions sur deux écrivains au carrefour des cultures.

Fritz Peter Kirsch, né en 1941, est autrichien. Il a fait une partie de ses études à Toulouse, et il s'est intéressé à l'occitan. Il est devenu un spécialiste de cette langue, qu'il enseigne à Vienne. Homme d'une immense culture, il connaît éminemment les « grandes » littératures, ce qui ne l'empêche pas de travailler sur celles qui sont écrites dans des langues marginales, minorisées et trop souvent méprisées.

Méprisées en particulier par ces intellectuels français qui les ignorent et sont même fiers de leur ignorance.

Le rapprochement de Mistral et de Senghor semble, à première vue, très étonnant, insolite même. La lecture de ce texte nous convainc aisément de la justesse du point de vue de Kirsch. Et nous ne pouvons qu'admirer, outre l'étendue de ses connaissances, la finesse et la pertinence de son jugement.

Nos lecteurs, et Fritz Peter Kirsch lui-même, voudront bien nous pardonner d'avoir fait des coupures dans ce texte ; elles sont toujours signalées.

Mais nous avons l'espoir que les personnes intéressées sauront se reporter au texte intégral de l'auteur.

Dans, *TRANS. Internet-Zeitschrift für Kulturwissenschaften*, No. 11/2001.
<http://www.inst.at/trans/11Nr/kirsch11.htm>).

Bernard LESFARGUES

Les deux écrivains qui figurent dans le titre de cette étude sont apparemment séparés par un abîme. D'un côté, surgit le souvenir du chanfre de la langue d'oc glorieusement installé dans la seconde moitié du XIX^e siècle, poète mage du félibrige exaltant les traditions du terroir et bientôt figé dans des attitudes réactionnaires dont les maurassiens et Vichy tireront parti²⁶. En face de lui se dresse, sous l'égide des surréalistes et de Jean-Paul Sartre, le champion de la "négritude" chantant l'Afrique en plein XX^e siècle, grand maître de la langue française, académicien et chef d'Etat se réclamant d'un socialisme africain.

Or, il existe pourtant des traits communs: chez chacun de ces deux écrivains, le lecteur se trouve en présence d'un discours traditionaliste aux accents apologétiques et irrédentistes. Les oeuvres mistraliennes portent la marque du romantisme français et européen inspirateur de bien des mouvements nationalistes sinon nationalistes. Dans plusieurs textes épiques, le barde provençal prend la parole au nom d'un peuple réduit trop longtemps au silence, pour définir une altérité linguistique et culturelle (obstinément niée par la France centraliste) et éveiller un esprit revendicateur dans les pays d'oc²⁷ (...)

²⁶ Cf. Hugo Friedrich, *Das antiromantische Denken im modernen Frankreich*, München, 1935.

²⁷ *Mirèio*, 1859 ; *Calendau*, 1867 ; *Nerto*, 1884 ; *Lou Pouèmo dóu Rose*, 1897.

Senghor, de son côté, ne s'est jamais contenté du rôle de créateur solitaire. Pour se défendre contre le mépris européen, il dresse la figure du Noir non seulement capable de produire de hautes créations artistiques, mais aussi héritier d'un passé à la fois glorieux et tragique. Si Mistral insiste sur les traits particuliers de ce qui n'a pas toujours été le Midi de la France -notamment sur une histoire profondément différente de celle enseignée dans les écoles françaises-, Senghor développe dans ses textes un réseau d'allusions et de connotations grâce auxquelles son lecteur se trouve confronté aux drames de l'histoire coloniale, y compris le massacre de Thiaroye, et à cette toile de fond que constitue le Sénégal d'antan avec ses guélows et ses rois légendaires.

Cependant, le discours contestataire, chez les deux écrivains, connaît des limites. Le poète de la Provence n'a jamais voulu être taxé de séparatiste. Il veut faire reconnaître et respecter l'altérité de son pays sans pour autant tourner le dos à la France dont il se sent solidaire. Au lieu de s'orienter résolument vers l'engagement politique dans le sens d'une revendication nationale, l'oeuvre de Mistral oscille entre des évocations poétiques de la Provence au sens étroit, c'est-à-dire du pays entre le Rhône, la mer et les montagnes, tel qu'il existe vers le milieu du XIX^e siècle, et une Provence plus vaste et moins concrète, faite de rêves et de souvenirs (...)

De façon analogue, Senghor ne s'est jamais dépris de la vénération qu'il ressentait à l'égard d'une métropole fonctionnant à la fois comme centre d'une politique internationale, qu'il a toujours soutenue par son engagement personnel, et comme foyer de rayonnement d'une langue et d'une culture uniques et incomparables selon la conviction du poète africain. La vision poético-politique de Senghor embrasse à la fois le petit monde sénégalais de Joal-la-Portugaise et une Afrique idéale et idéalisée se prolongeant dans une "négritude" d'envergure planétaire et appelée, en fin de compte, à épouser une universalité dont la civilisation française a le secret depuis toujours. Cette orientation générale qui semble relever à la fois d'une attitude conformiste, soumise, et d'un idéalisme esthétisant a suscité des protestations contre chacun des deux écrivains qui, tout en étant adulés par des épigones et appréciés par les manuels de littérature française, essayaient des critiques souvent acerbes de la part des meilleurs écrivains des générations suivantes dans leurs pays respectifs. Si la qualité poétique des oeuvres était en général reconnue, on refusait les attitudes de meneurs de peuple en dénonçant les compromis nuisibles à la cause qu'il s'agissait de défendre. On connaît les propos sévères d'un Wole Soyinka ou d'un Sembène Ousmane à l'égard du grand homme sénégalais promu académicien français (...)

Mistral, à son tour, a été durement critiqué, notamment par Robert Lafont, le théoricien brillant de l'occitanisme

dans la seconde moitié du XX^e siècle²⁸. De telles mises en question ont eu le mérite de mettre un terme à l'ère des adulations faciles et de préparer le terrain pour des recherches "*sine ira et studio*" visant à situer l'écrivain dans son contexte historique en tenant compte de certains conditionnements sans doute inévitables. En contestant le bien-fondé d'une mythologie félibréenne tendant à figer la figure du grand poète en monument national, Lafont a mis en évidence les aspects tragiques d'une carrière poétique consacrée à la défense et à l'illustration d'une langue dont Mistral avait renouvelé les titres de noblesse littéraire sans toutefois réussir à arrêter le processus d'érosion qui menaçait l'avenir de l'occitan en tant que langue vivante. Au fond, toute la production mistralienne obéit à une dialectique de l'affirmation et de l'échec (...)

Pour rendre justice aux deux poètes, il ne suffit pas de faire le tour des doléances anticolonialistes et anticentralistes dont leurs textes portent l'empreinte. Il y a un autre parallélisme des inspirations respectives qui mérite d'être examiné de plus près, à savoir celui qui se concrétise par les thèmes de l'élémentaire (...)

Chez les deux écrivains, le lien à la nature est symbolisé par des personnages féminins accédant à un statut emblématique. Face à la femme noire, beauté statuaire ou figure maternelle, se dresse Mireille, l'héroïne de la première (et la plus fameuse) épopée mistralienne (1859), jeune fille ayant partie liée avec la sorcière Tavèn, cette incarnation des mystères cosmiques (...). Dans *Calendau*, le héros éponyme, ce civilisateur fougueux qui, au départ, se montre avide de soumettre la nature, doit se plier aux exigences de la "fée" Estérelle prônant l'insertion harmonieuse de l'humain dans l'élémentaire.

À première vue, il semble être facile d'expliquer cette orientation thématique

²⁸ "L'homme qui a porté la Renaissance d'oc la replie dans sa propre gloire. L'homme de l'histoire revendiquée enferme l'histoire dans la légende qu'il est devenu. Les félibres qui le suivent s'éblouissent d'un mythe qu'ils prennent pour l'histoire, s'enfoncent dans une célébration qui leur épargne d'agir." (Robert Lafont, *La Revendication occitane*, Paris, Flammarion, 1974, p. 137).

par un rapport d'inégalité des forces politiques et socio-économiques. Si le rationalisme technologique au service d'une grande puissance occidentale s'abat sur une civilisation colonisée, il se cherche des justifications en identifiant l'univers culturel des vaincus à la nature, c'est-à-dire à la matière brute qu'il est légitime, aux yeux du colonisateur, d'exploiter et de transformer. Dans une telle perspective, une conception de la négritude qui oppose le naturel africain à la "froide" rationalité européenne peut être comprise comme une tentative de renverser le sens des mythes réducteurs dont le colonisateur s'était fait une arme. Dans le contexte hexagonal, Mistral, en tant que porte-parole de la pro-*vince* (selon l'acception étymologique de "pays vaincu") et prophète de la *terra maire*, semble annoncer tous ces occitanistes qui, après le milieu du XX^e siècle, ont dénoncé ce qu'ils appelaient "colonialisme intérieur" en faisant état des conséquences socio-économiques du centralisme français²⁹.

Mais le naturisme en question peut être interprété encore d'une autre façon, à savoir à partir d'une approche inédite de l'histoire de France considérée dans une dimension interculturelle. Lorsqu'il s'agit d'expliquer le fonctionnement des littératures dans l'optique des systèmes culturels dont ils relèvent, le recours aux clivages socio-économiques se révèle être insuffisant. Des cas comme celui de Mistral ou celui de Senghor posent aussi le problème de la naissance et de l'épanouissement des normes et des valeurs qui, en prenant leur essor dans l'espace central du pouvoir français (Versailles/Paris), ont

²⁹ "Colonisation intérieure : lorsque la colonie est intégrée à l'État colonisateur, les indigènes eux-mêmes s'autocolonisent par le mécanisme de l'État auquel ils participent par la grâce de leur carte d'identité, de leur carte d'électeur ou de membre d'un syndicat ou d'un parti métropolitain : ç'aurait été le cas de l'Algérie, si on avait donné aux Algériens tous les droits qu'on a donnés aux Occitans, c'est-à-dire d'être "Français à part entière" (...)" (*Le petit Livre de l'Occitanie*, publié par une équipe du Comité occitan d'études et d'actions sous la direction de Jean Larzac, Paris, Maspéro, 1972, p. 186).

littéralement fait le tour du monde. L'impact de ce système normatif, semble-t-il, ne saurait se réduire au simple effet d'un droit du plus fort. Pour saisir toute la portée des clivages entre la "grande" littérature et les littératures "mineures" ou "connexes"³⁰, il faut s'interroger aussi sur le pouvoir de séduction qu'exerce la culture dominante, sur les origines de ce pouvoir et sur les péripéties de son évolution.

Un discours revendicateur, identifiant la culture d'oc à la nature et donnant à celle-ci la préférence sur la civilisation française considérée comme étant trop artificielle et pas assez proche du peuple, se manifeste dès le XVI^e siècle. Ce domaine de l'authentique, du spontané, de la vie envisagée dans ce qu'elle a de plus concret et de plus antinormatif, constitue une constante fondamentale dans l'histoire des représentations dont les écrivains d'oc ont tenté de faire un barrage contre le mépris parisien. Car les temps modernes, en France, sont jalonnés par des victoires du centre sur la périphérie qui résiste tant bien que mal. Lorsque l'Ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) impose le français comme seule langue de l'administration royale, l'occitan perd successivement toutes ses positions sur le plan de la vie officielle. Le sentiment d'unité culturelle s'efface en même temps que les normes graphiques de la langue. Or, les écrivains qui n'adoptent pas la langue dominante font de nécessité vertu en occupant les niches de l'irrégularité, du naturel, du régional et du local (...)

Après le flamboiement baroque, tout au long des siècles suivants, l'Occitanie littéraire se présentera sous l'aspect d'un "archipel" habité par des écrivains isolés et coupés des grands courants de la vie contemporaine³¹.

³⁰ Cf. Gilles Deleuze/ Félix Guattari, *Kafka. Pour une littérature mineure*, Paris, Minuit, 1975 ; Bernard Mouralis, "Les Littératures dites marginales ou les "contre-littératures", in : *L'Histoire littéraire aujourd'hui*, sous la dir. d'Henri Béhar/ Roger Fayolle, Paris, Colin, 1990, pp. 31-40.

³¹ Cf. Philippe Gardy, *L'Écriture occitane aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, 2 vol., Béziers, Centre international de documentation occitane, 1985 ; *Une Écriture en archipel. Cinquante ans de poésie*

Parallèlement, la littérature dominante développe son contre-discours tendant à intégrer la "nature" en la réduisant au statut de "barbarie". Longtemps avant que la publicité ne s'empare des stéréotypes d'origine coloniale pour fabriquer la figure du nègre *banania*, les écrivains français ont créé le type du méridional ridicule. Dans un dialogue célèbre de 1619, Agrippa d'Aubigné charge son baron de Foeneste de toutes les tares du matamore gascon³². Plus tard, ce sera le tour de Molière mettant en scène le baron de Pourceaugnac dont le nom aux sonorités occitanes renforce le rapport entre le ridicule du personnage et ses origines méridionales. Alors que la culture standard évolue vers l'universel, les vaincus provinciaux se voient réduits aux amusements superficiels, au particularisme local sinon à la clandestinité (...)

Senghor, comme Mistral, est au départ un enfant issu d'un univers paysan. Intellectuel, marqué par la culture dominante, il cherche à valoriser ce qu'il y a d'africain au fond de sa conscience. On dirait qu'il entre dans des structures déjà préparées par les renaissances régionales et régionalistes du XIX^e siècle. Tout se passe comme si la négritude avait été prévue par l'histoire de la culture française. C'est cette insertion dans un contexte commun de phénomènes apparemment incompatibles qui a inspiré à l'auteur de ces lignes l'idée que l'Occitanie, mutatis mutandis, peut être considérée comme une "première francophonie" dont les réalités anticipent de très loin les rêves d'un Onésime Reclus³³. Reste à savoir si

ce lien qui rapproche les cultures dominées en les rattachant à la culture dominante ne saurait s'affaiblir dans certains contextes, voire même se rompre, de sorte que, sur le plan de l'histoire des littératures, les divergences l'emportent sur les parallélismes. À l'époque de Mistral, sous le Second Empire et la Troisième République, les incertitudes de l'ère du romantisme cèdent la place à une conception monolithique de la culture qui, grâce à la modernisation capitaliste et aux conquêtes coloniales, réussira encore une fois à dompter ses contradictions internes³⁴. Face à l'impact de standards civilisateurs propagés à partir de Paris et encore hautement efficaces, une altérité "provençale" définie et construite tout au long d'une vie de poète ne peut rompre le carcan de la dépendance provinciale qu'en mettant en spectacle sa finitude, voire même son effacement catastrophique et grandiose. La nature, dans *Le Poème du Rhône*, cesse d'être un refuge contre une civilisation destructrice. Senghor, par contre, a eu la chance d'assister à un affaiblissement sans précédent des modèles européens et, plus particulièrement, au recul de la France en tant que grande puissance coloniale. Sa carrière commence dans l'Entre-Deux-Guerres, à une époque où l'idéal de l'homme civilisé à la française a subi l'ébranlement du premier grand cataclysme d'envergure planétaire et a commencé de s'effacer progressivement sous les assauts de la globalisation en marche. En outre, sa carrière d'homme politique permet à Senghor de prendre certaines distances par rapport aux valeurs dues à sa formation de grand intellectuel français. En jouant le jeu que lui imposent les traditions et les circonstances actuelles, le Président du Sénégal, désireux de garder et d'étendre son pouvoir, fait

l'apprentissage d'une Afrique très peu poétique et brutalement concrète. Si l'on applique à cette expérience le titre d'un roman qui a fait scandale en brossant un tableau cauchemardesque de cette réalité, on pourrait dire que Senghor à la tête de l'État sénégalais a fait son devoir de violence³⁵. Les modèles culturels proposés par l'héritage culturel français n'ont certainement pas suffi à relever tous les défis surgissant dans le contexte africain (...)

Cette africanisation du chef de l'État sénégalais n'aboutit pas à l'abandon de l'Europe et des "vieux parapets" français³⁶. Au lieu de cesser simplement de cultiver le thème de l'Afrique-proche-de-la-nature pour se consacrer désormais à l'exploration des dures réalités subsahariennes, l'écrivain Senghor, approchant de la maturité, s'efforce plus que jamais de sublimer la vieille dichotomie hexagonale entre la civilisation et la barbarie en lui conférant un caractère universel capable de dépasser toutes les contradictions dans une synthèse définitive. L'Occident, dans les essais tardifs, c'est bien toujours la rationalité, mais des germes d'émotion "nègre" surgissent, lorsque Senghor évoque les origines de l'Europe. Les Grecs "nordiques", d'après notre écrivain, avaient été en contact avec des préhellènes "peuples doux et polis, qui savaient sculpter et peindre, mais auparavant, danser et chanter"³⁷. À la Vénus de Milo se joint la Vénus de Lespugue incarnant les "négroïdes de Grimaldi". La Négritude est donc inhérente à l'Europe; elle a fait naître aussi la France elle-même. Il s'agit, pour Senghor, de revivifier ces germes obscurs, d'éviter qu'ils ne disparaissent. Cela peut se faire à travers une interprétation appropriée de la

occitane (1940-1990), Église-Neuve-d'Issac, Fédérop, 1992.

³² *Les Aventures du Baron de Foeneste*, in : Agrippa d'Aubigné, *Oeuvres*, éd. H. Weber/ J. Bailbé/ M. Soulié, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1969. Cf. aussi Fausta Garavini, "La Guascogna stravagante", in : F. G., *Parigi e provincia. Scene della letteratura francese*, Torino, Bollati Boringhieri, 1990, pp. 75 - 88.

³³ Cf. Fritz Peter Kirsch, *Écrivains au carrefour des cultures*, 13 ss. Dès les années 60, d'ailleurs, Robert Lafont avait souligné des analogies entre les phénomènes d'aliénation en Algérie et en Occitanie (cf. Robert Lafont,

"Sobre l'alienacion", *Viure*, n° 3 automne de 1965).

³⁴ Sur le rôle des expositions coloniales dans ce mouvement de raffermissement idéologique, cf. p. ex. Hans-Jürgen Lüsebrink, "Images de l'Afrique et mise en scène du Congo belge dans les expositions coloniales françaises et belges (1889-1937)", in : *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres belges de langue française et alentour*, Actes du Colloque de Louvain-La-Neuve, éd. P. Halen/ J. Riesz, Bruxelles-Kinshasa, Textyles/Trottoir, 1993, pp. 75-88.

³⁵ Cf. Yambo Ouologuem, *Le Devoir de violence*, Paris, Seuil, 1968.

³⁶ Une réflexion senghorienne sur les contradictions habitant l'homme politique africain se trouve à la base du texte de "Chaka" (cf. Xavier Garnier, "De l'Épopée au mythe : le Chaka de Senghor", in : Papa Samba Diop (éd.), *Sénégal-Forum. Littérature et histoire*, Werner Glinga in memoriam, Frankfurt/M., Verlag für interkulturelle Kommunikation, 1995, pp. 83-88).

³⁷ Léopold Sédar Senghor, "La Négritude, comme culture des peuples noirs, ne saurait être dépassée", *Liberté* V, p. 108.

littérature française qui, selon Senghor, est pleine d'une émotivité indomptable faisant bon ménage avec la rationalité, ce patrimoine dont il reconnaît pourtant la valeur (...)

Ainsi, en identifiant l'universel par la diversité, Senghor découvre la "barbarie" au cœur même de la grande littérature de France. L'altérité africaine, au lieu de s'accepter en tant que particularisme et matière brute, s'unit harmonieusement - tout en restant elle-même - à une culture française dont elle connaît désormais, grâce à l'intervention du poète, les atomes crochus. Une telle vision des choses littéraires se traduit, sur le plan de la politique internationale, par les aspirations senghorienne à l'intégration de l'Afrique subsaharienne dans un ensemble intercontinental de nations unies par la langue française. Les années 1966 avec le II^e Festival de l'Art nègre à Dakar et 1968, l'année de la conférence de Niamey, représentent les grands triomphes personnels de Senghor, champion de la francophonie.

On retiendra peut-être le rôle historique de Senghor comme étant celui d'un agent double. Grâce à la fraternité politique et culturelle des pays "francophones", dont le grand Sénégalais est un des fondateurs principaux, la France officielle peut se parer des prestiges d'un Etat engagé pour la défense de la diversité contre l'unitarisme de la civilisation de consommation rayonnant à partir des États-Unis, même si la "Realpolitik" d'un pays toujours très attaché à ses traditions centralistes fait mourir les "patois" (dont l'occitan anobli par Mistral), et même si les langues africaines dont la promotion par les gouvernements post-coloniaux s'amorce de façon généralement bien hésitante, commencent à montrer des signes de faiblesse³⁸. Dernièrement, le

camerounais Ambroise Kom a qualifié la francophonie de malédiction en soulignant à quel point son influence éternise le conformisme des élites acculturées et paralyse les forces de résistance auprès des opposants, en empêchant l'Afrique de voler de ses propres ailes³⁹. Pourtant, le poète et penseur Senghor échappe aux reproches qu'on peut lui adresser, dans la mesure où il a contribué à mettre du sable dans les rouages d'un "processus de civilisation" centré sur l'Europe en général, la France en particulier, et qui cherchait à se justifier, tout au long des temps modernes, par le triomphe de l'Homme civilisé sur la nature. Il a d'ailleurs tiré magistralement son épingle du jeu en terminant son œuvre poétique par des élégies "majeures" s'inspirant de quelques grandes figures historiques tout en recourant souvent à l'intimisme. Désormais, ce sont la rêverie, la mémoire et le désir des grands départs qui priment sur les déchirements d'autrefois, entre le même et l'autre.

*Or je suis fatigué qu'il soit l'heure du
thé, et le jardin est clair
Autour de la fontaine, sous la
statuette d'Afrique.
Mon cœur est couleur de l'ampélopsis
quand je regarde tes yeux de
mémoire
Et je suis fatigué, non las hélas !
mais fatigué
De n'aller nulle part quand me déchire le
désir de partir⁴⁰.*

Fritz Peter KIRSCH

(Nous remercions l'auteur de nous avoir autorisé à reprendre cet extrait de son texte).

³⁸ En 1985, le sociolinguiste Georg Kremnitz tirait de son analyse de la situation des langues africaines des conclusions relativement optimistes ; quelques années plus tard, le tableau qu'il brosse est nettement plus sombre. Cf. G. K., "Remarques provisoires sur les situations sociolinguistiques du français en Afrique noire" (article rédigé en 1985), in : *Semiótica e linguística portuguesa e românica*, Homenagem a José Gonçalves Herculano de Carvalho, éd. Schmidt-Radefeldt,

Tübingen, Narr, 1993, pp. 267-278 ; *Id.* "Réflexions sur les modifications des principes révolutionnaires de la politique linguistique dans les colonies françaises", *ZPSK* 42, 5, 1989, pp. 587-593.

³⁹ Cf. Ambroise Kom, *La Malédiction francophone. Défis culturels et condition postcoloniale en Afrique*, Hamburg/Yaoundé, LIT/CLÉ, 2000.

⁴⁰ Léopold Sédar Senghor, "Car je suis fatigué", *Lettres d'hivernage, Œuvre poétique*, 248.

LES FEDERALISTES SUR LE NET

Quelques adresses utiles :

- Bulletin sur la Convention édité par la JEF Europe :

http : //www.constitutional-convention.net

- *The Federalist debate* (Turin) :
http : // www.federalist-debate.org

- *JEF Europe* (Bruxelles) :
http : // www.jef-europe.net

- *U.E.F. Europe* (Bruxelles) :
http://www.federaleurope.org

- *World Federalist Movement - WFM/MFM* (New York) :
http : // www.wfm.org

- Appel "Plus jamais de guerre en Europe, plus jamais de guerre dans le monde" :
http : // www.mfe.it/pace
(puis se laisser guider pour la version française).

THE FEDERALIST A Political Review

Edition anglaise de IL FEDERALISTA

Fondateur Mario Albertini

Directeur Francesco Rossolillo

Publiée trois fois par an, sous les auspices de la *Fondation européenne Luciano Bolis*, par *EDIF Onlus*, via A. Volta, 5, 27100 PAVIA – Italie.

Abonnement pour l'Europe (1 an) : € 35.

Chèque à l'ordre de *EDIF Onlus*

Ou de *Presse fédéraliste* qui transmettra

Abonnez-vous à Fédéchoses

€ 8 minimum / € 16 militant
/ € 80 soutien

Chèque à *Presse fédéraliste*

PRESSE FEDERALISTE

C/o Maison de l'Europe – 12 Rue Président Edouard Herriot – 69002 – Lyon
Fax 33 – 04 78 08 46 57

Catalogue de vente par correspondance

Collection « Textes fédéralistes » (Editions Fédérop - 24480 Gardonne).

Titre	Année	Pages	Prix €	Exemplaires
Monnaie européenne et Etat fédéral - Mario Albertini (et autres)	1975	202	6.10	
Crise de l'Etat national, firmes multinationales et mouvement ouvrier - Lucio Levi	1976	136	5.80	
Histoire et conscience révolutionnaire - Francesco Rossolillo	1977	152	5.80	
L'Etat national - Mario Albertini (Préface de Robert Lafont)	1978	168	5.35	
L'Europe et le mouvement socialiste - Silvio Leonardi	1979	256	6.10	
L'Europe à la croisée des chemins - Charles André (Préface de Jean-Pierre Cot)	1979	319	6.10	
Le tiers-monde et l'unité européenne - Guido Montani	1982	192	8.25	
L'internationalisme ne suffit pas - Lucio Levi	1984	72	6.10	
Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale - Jean-Francis Billion (Préface de Lucio Levi) <i>En coédition avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene)</i>	1997	218	12.20	

Cahiers de Ventotene.

Publiés par l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene).

Titre	Année	N°	Pages	Prix €	Exemplaires
Le Manifeste de Ventotene. Altiero Spinelli et Ernesto Rossi. - Introduction de Mario Albertini. Interview d'Altiero Spinelli	1988	1	72	5	
Trois introductions au fédéralisme. Franco Rossolillo, Lucio Levi et Guido Montani.	1989	2	100	5	
Interviews de Mario Albertini, Francesco Rossolillo et Giovanni Vigo et un essai de Stephen Woodard.	2001	3	70	5	
Le fédéralisme, la raison d'Etat et la paix. Deux essais, de Mario Albertini, et, de Sergio Pistone	2001	4	80	5	

Les cahiers de la Constitution fédérale européenne.

Titre	Année	N°	Pages	Prix €	Exemplaires
Allocutions prononcées à la manifestation du 7 décembre 2000 à Nice pour une Constitution européenne (Introduction de Martine Méheut - Présidente de l'UEF-France).	2001	1	24	1.52	
Qu'est-ce que le gouvernement fédéral - Kenneth C. Wheare.	2001	2	28	2.25	
Pour une Constitution européenne fédérale. Document de travail du Movimento federalista europeo	2001	3	20	1.52	
Le Fédéraliste - Essais n° XV - Alexander Hamilton.	2001	4	28	2.25	
Les aspects économiques de la fédération - Lionel Robbins.	2002	5	32	2.25	
Qu'est-ce que la fédération - Mario Albertini.	2002	6	32	2.25	

Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée.

En coédition avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene).

Titre	Année	N°	Pages	Prix €	Exemplaires
Albert Einstein	2001	1	22	1.52	
Kenneth C. Wheare	2001	2	28	2.25	
Lionel Robbins	2001	3	30	2.25	
Alexander Hamilton	2001	4	28	2.25	
Lord Lothian	2002	5	24	2.25	
Emery Reves	2002	6	20	2.25	